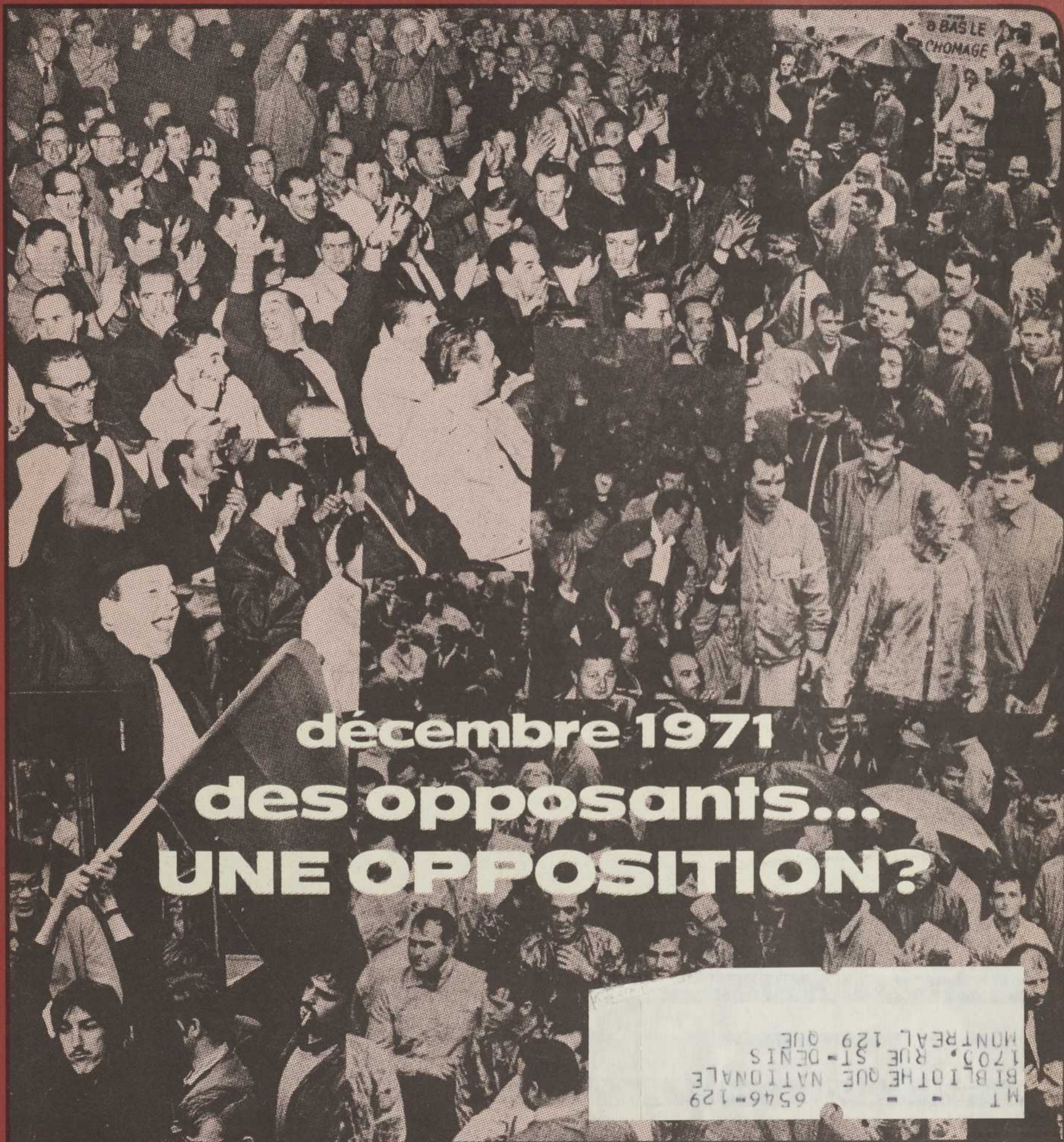


BR
154

Maintenant



décembre 1971
des opposants...
UNE OPPOSITION?

MT - -
6546-129
BIBLIOTHEQUE NATIONALE
1703, RUE ST-DENIS
MONTREAL 129 QUE

75 cents

numéro 111

décembre 1971

sommaire

ÉDITORIAL.....	327
SIGNES DU MOIS	
LE QUÉBEC, DIX ANS APRÈS	
Dominique Lefebvre	330
OÙ EN SONT LES NÉGOCIATIONS DANS	
LE SECTEUR PUBLIC	
Léon Debien.....	331
LA SDICC: UN ORGANISME DÉJÀ MÉDIOCRE	
Richard Gay	332
LE SYNODE: UNE CRISE À SA LIMITE-CRITIQUE?	
Jacques Grand'Maison	333
NOS LECTEURS RÉAGISSENT	335
LE BILL 65	
Claude Saint-Laurent	336
POLITIQUE DE MAIN-D'OEUVRE ET	
FORMATION PROFESSIONNELLE DES	
ADULTES	
Serge Carlos	341
HULL: LES SANS CULOTTES	
Pierre Houde	346
LES AMÉRIQUES LATINES: TERRES DE FEU	
Jorge Léon.....	350
TABLE ANALYTIQUE: 1969, 1970 et 1971	
.....	356
L'ENFANT: CE MIRACLE INEFFICACE	
Pierre Vadeboncoeur.....	360

Décembre 1971
numéro 111

Maintenant

Mensuel publié par LES EDITIONS MAINTENANT INC.

FONDATEUR
Henri Bradet

DIRECTEUR
Vincent Harvey

ADJOINTS A LA DIRECTION
Hélène Pelletier-Baillargeon, Richard Gay
COORDONNATEUR DE LA REDACTION
Yves Gosselin

SECRETAIRE DE REDACTION
Laurent Dupont

SECRETAIRE ADMINISTRATIVE
Louise Boileau

COMITE DE REDACTION
Robert Boily, Serge Carlos, Fernand Dumont, Jacques Grand'Maison, Jacques-Yvan Morin, Guy Rocher, Claude Saint-Laurent, Pierre Vadeboncoeur.

MAQUETTE:
Lise Nantel

IMPRESSION:
Imprimerie Montréal Offset

DISTRIBUTION:
Les Messageries Dynamiques Inc.,
9820 rue Jeanne-Mance, Montréal.
(514) 384-6401.

CONDITIONS D'ABONNEMENT:
Abonnement d'un an \$ 7.00
Abonnement d'étudiant \$ 5.00
Abonnement de soutien \$10.00

N.B. Les abonnements ne sont enregistrés qu'au reçu du versement.

2715 Chemin Côte Ste-Catherine,
Montréal 250, P.Q. — (514) 739-2758

Courrier de la deuxième classe
Enregistrement no 1419

PER
M-154
5

LE P.Q. ET LES SYNDICATS

En cette fin d'octobre et ce début de novembre, c'est par milliers que les travailleurs sont tour à tour descendus dans la rue à Montréal, à Shawinigan, à Sherbrooke et à Québec. À Montréal seulement, où le règlement anti-manifestation du maire Drapeau agissait comme catalyseur, entre 8,000 et 12,000 personnes participèrent à la grande manifestation organisée par les trois centrales syndicales, CSN, FTQ et CEQ. Aux lendemains de la brutale répression qui s'ensuivit, la foule était encore plus nombreuse au rendez-vous du Forum. Coude à coude, travailleurs ouvriers, étudiants, employés, intellectuels, membres des grandes centrales syndicales et membres du P.Q. donnèrent l'image d'une réelle solidarité. Beaucoup de participants partageaient la double allégeance de syndiqué et de péquiste.

Mais le refus de M. René Lévesque de participer à ces manifestations et par la suite certaines déclarations regrettables de ce dernier à l'endroit des chefs syndicaux ont créé des tensions non seulement à l'intérieur du P.Q., mais entre le parti et les syndicats, tensions que les **mass**

media, en général, n'ont pas manqué d'exploiter. Il n'y a qu'à voir les titres des divers journaux, ou à parcourir leurs commentaires. On a eu l'impression de se retrouver soudainement en face du sempiternel schéma des deux camps: d'un côté les syndicats qui dénoncent le système et de l'autre le P.Q. qui s'identifie à ce dernier et se porte à sa défense. Dans les articles, les discussions et les interprétations, un même thème revient: quelque chose de fondamental s'est passé au Québec et le P.Q. une fois de plus était absent. Non seulement il n'était pas là, mais il se serait dissocié des objectifs des syndicats. Ces objectifs, les a-t-il d'ailleurs jamais partagés? Soudainement, syndicats et P.Q. deviennent des blocs fortement homogènes, bien intégrés et aux orientations idéologiques nettes. Les syndicats à gauche et à l'avant-garde du combat social, le P.Q. conservateur, centriste, uniquement préoccupé de la question nationale pour ne pas dire du *vieux nationalisme à la Duplessis*. Les syndicats deviennent le Marcel Pépin et le Louis Laberge des jours de la manifestation et de la rencontre du Forum, tandis que le P.Q. est identifié au René Lévesque excédé des lendemains de ces événements. Ce qui n'était initialement, semble-t-il, que divergence de vue sur un moyen, un parcours, une modalité d'opposition, est devenu soudainement, divergence radicale d'objectifs, opposition fondamentale d'idéologies. Une légitime manifestation d'appui à des travailleurs et d'opposition à des attitudes dictatoriales devint tout à coup l'affrontement global du peuple des travailleurs avec l'impérialisme alors qu'on présente le refus du P.Q. de participer officiellement à cette manifestation comme une connivence avec les possédants et les exploiters du peuple.

Avec le recul du temps et l'apaisement des effervescences, peut-être est-il possible aujourd'hui de sortir des oppositions par trop simplifiées et de ramener les tensions à de plus justes proportions.

Rappelons d'abord que péquistes et travailleurs syndiqués se sont déjà retrouvés côte à côte, non seulement lors des élections d'avril '70, mais à

l'occasion de maintes luttes locales partout dans le Québec. Cette action commune leur était d'autant plus facile que les deux identités se rencontraient le plus souvent dans les mêmes personnes. Au moment des événements d'octobre '70, chefs syndicaux et membres représentatifs du P.Q. se sont retrouvés à la même table pour s'opposer à la loi des mesures de guerre et à l'oppression que les gouvernements faisaient subir au Québec. Avant même la manifestation récente contre le lock out à la Presse, toute la structure du P.Q., René Lévesque en tête, avait spontanément donné son appui aux travailleurs de la Presse et aux syndicats. Le P.Q. participe actuellement, avec les centrales syndicales, à un front commun sur le projet de loi 28. Le divorce n'est donc pas aussi complet qu'on a bien voulu le laisser croire.

Il faut se rappeler en outre, comme le soulignait Me Robert Marceau, dans le Devoir du mercredi, 17 novembre, qu'un parti politique n'est pas une centrale syndicale et vice versa, que *le mouvement syndical n'a pas à s'inféoder à quelque parti que ce soit. De même que le parti politique auquel j'adhère, ajoutait-il, n'a pas à s'identifier de façon absolue à toutes les actions syndicales.* L'auteur notait également que *même si les objectifs du mouvement syndical et ceux du Parti se recouvrent (ce qui n'est pas nécessairement le cas, à moins de parler de grands objectifs), il n'en demeure pas moins que les deux organisations diffèrent considérablement dans leur structure, leur mode de fonctionnement et leur moyen d'action. Les différences commandent des décisions parfois divergentes, voire opposées.*

Quant aux clientèles respectives il ne faut pas se faire d'illusions, les partisans de l'indépendance, par exemple, n'adhèrent pas tous au P.Q. exactement pour les mêmes motifs. Chez certains le motif prioritaire est d'ordre national et linguistique; chez d'autres il est surtout d'ordre socio-économique. La synthèse entre le national et le social n'est pas faite chez tous. La clientèle du P.Q. est diversifiée.

De leur côté, les centrales syndicales ont aussi une clientèle diversifiée. Les membres ne partagent pas toujours toutes les options de leurs représentants. Les centrales syndicales connaissent, elles aussi, leurs tensions internes et externes. Elles sont plus ou moins déchirées par l'option constitutionnelle de leurs membres. Pour éviter l'éclatement et maintenir l'unité de leurs troupes, elles doivent, elles aussi, user de stratégies et savoir attendre.

Tenant compte de ces faits indiscutables et de la situation conflictuelle créée entre le P.Q. et les syndicats par les récents événements, il serait peut-être temps que de part et d'autre on se pose certaines questions.

Du côté du P.Q. est-il possible que certains dirigeants et bon nombre de militants, surmontant leurs craintes légitimes ou non des conséquences de l'activisme et du gauchisme, s'interrogent sur le **pourquoi** de l'image *vieux parti comme les autres* qui semble s'être développée dans l'opinion publique? **Comment** se fait-il que cette image aille jusqu'à prendre forme au sein du parti par les attitudes mêmes de certains de ses membres. On peut se demander si les interprétations que le parti a données de quelques points majeurs de son programme sont vraiment conformes à l'esprit originel? L'indispensable tâche d'éducation politique de ses milliers de membres venus de tous les horizons a-t-elle été suffisamment remplie par le parti, et cela à la lumière des objectifs fondamentaux de son programme?

Le dynamisme du Parti ne s'est-il pas trop déplacé, un peu par la force des choses, de la rue Christophe Colomb aux bureaux de l'aile parlementaire à Québec? Le Parti est-il parvenu à remplir son rôle de créateur d'une société nouvelle avec autant d'efficacité et de qualité que les députés péquistes à tenter d'améliorer les conditions de vie dans le système actuel par leur travail à l'Assemblée nationale? Quant au chef du P.Q., il reste très conscient de la fragilité de l'appareil du parti et des risques que comporte une structure ouverte au débat démocratique; il est sensible aussi aux conséquences graves de l'impatience

qu'ont peine de plus en plus à contenir certains militants plus politisés. S'il lui faut donc à l'occasion faire de vigoureuses mises en garde et dénoncer des entreprises pleines de risques, n'importerait-il pas tout autant et même davantage que le chef du parti marque son accord avec les objectifs valables que poursuivent ceux dont il ne partage pas toujours par ailleurs les styles d'action.

Bien sûr, il y a nécessité pour le parti de maintenir l'unité d'action avec tous ceux qui poursuivent d'abord, sinon exclusivement, l'indépendance nationale et qui regardent plus ou moins d'un mauvais oeil l'aspect très *social-démocrate* du programme. Mais, à l'heure présente, il est tout autant nécessaire de mieux définir le type de société que le Parti québécois entend mettre sur pied et édifier pour l'homme québécois dont René Lévesque a su jusqu'ici traduire avec force ce qu'il portait en lui d'inexprimé. Car ce Québec libéré, s'il doit être le pays promis de tous les Québécois, devra être par conséquent celui de la masse des travailleurs aujourd'hui encore aliénés au plan social, économique et politique.

Cet effort de définition du type de société auquel nous aspirons ne sera d'ailleurs possible que s'il s'articule sur une diversité d'engagements susceptibles de permettre au plus grand nombre de citoyens d'échapper graduellement à l'emprise des pouvoirs qui les maintiennent dans leur servitude. Sur ce terrain, par contre, n'importe quel choix de modalités d'action n'est pas possible: il s'agira d'éviter celles qui ne peuvent que provoquer une emprise plus grande de ces pouvoirs dont tout l'éventail des moyens de répression, de contrôle et de conditionnement n'a pas encore été déployé.

Du côté syndical, pourra-t-on longtemps encore parler d'*aliénation de la classe ouvrière* sans tenir compte de l'inconséquence de beaucoup de travailleurs qui n'aperçoivent pas la contradiction entre leurs *intérêts de classe* et les appuis politiques qu'ils fournissent à des partis comme le Crédit social? Les syndicats pour-

ront-ils plus longtemps ignorer que si de nombreux travailleurs en sont encore là, c'est, pour une large part, faute d'une véritable éducation politique qu'ils ont exagérément hésité à promouvoir en leur sein? C'est un fait, toutefois, que de plus en plus de militants, dans la FTQ comme dans la CSN, voient mieux la nécessité de mener une vigoureuse action politique en vue d'un changement profond de la société. Mais *de plus en plus de militants*, ça ne permet pas encore de parler d'une majorité de travailleurs-syndiqués, pour ne rien dire des non-syndiqués.

Au sein des centrales syndicales un bon nombre de travailleurs ont opté pour l'indépendance nationale. Par contre, ils restent nombreux, et ce jusqu'au palier des dirigeants, ceux qui demeurent réfractaires ou indécis sur cette question fondamentale. C'est ce qui explique qu'encore aujourd'hui, dans le monde syndical, on évite soigneusement cette question, conscient des tensions internes que ne manquerait pas d'entraîner un tel débat. Combien de temps cette question pourra-t-elle être encore écartée? Comment éviter une telle question tout en travaillant à l'avènement du socialisme au Québec? Comment peut-on parler, au Québec, de lutte contre l'impérialisme sans au moins aborder la question nationale, la dimension nationale des problèmes économiques et sociaux? C'est compréhensible qu'actuellement les syndicats ne puissent sans risques traiter de cette question. Mais à partir du moment où ils décident d'entrer en lutte contre le système social existant, ils deviennent une force d'opposition des plus importantes parmi d'autres. Dès lors se pose le problème de la nécessité d'un bras politique. Ils ne peuvent non plus ignorer l'obligatoire articulation des oppositions, l'indispensable Front des oppositions, que ce soit celle des syndicats, des partis ou de tout autre groupe qui poursuit aussi les principaux objectifs communs. Les syndicats ne peuvent pas ne pas se demander qui peut être ce bras politique, non dans l'abstrait, non seulement d'un point de vue idéal, mais dans le concret, pour l'étape actuelle et pour chacune des étapes à venir jusqu'à ce que les objectifs visés soient atteints.

Ils doivent alors se demander comment ils peuvent concilier leur nécessaire action politique avec celle d'un bras politique qui ne peut être qu'un parti politique en l'occurrence, compte tenu de la voie des suffrages populaires en régime démocratique. Comment alors évaluera-t-on le P.Q. face à la nécessité d'un bras politique? A-t-il été, peut-il être, devenir ou redevenir un instrument acceptable pour les syndicats? A quel degré? Pour combien d'étapes? Que faut-il faire alors pour qu'il soit cet instrument? Faut-il chercher ailleurs? Les syndicats peuvent-ils en ce qui concerne le P.Q., se croiser les bras et dire: *que le P.Q. nous prouve qu'il est préoccupé du sort des travailleurs?* Le P.Q. l'a été. Peut-être pas assez. Mais chose certaine, il ne peut l'être si les forces de gauche à l'intérieur du P.Q. ne trouvent pas leurs appuis à l'extérieur. Le P.Q. sera alors à la merci de ses éléments conservateurs.

Quelle serait la force des éléments les plus radicaux au sein du mouvement syndical si ces derniers ne s'étaient pas alimentés et ne continuaient pas de le faire à tout un ensemble de groupements et d'activités qui furent souvent extérieures aux syndicats? Dès lors que l'élection est choisie comme moyen de parvenir au pouvoir et d'apporter les changements escomptés, les syndicats peuvent-ils ignorer les élections et les partis dont la principale fonction est de se battre sur ce terrain quand le moment est venu? Peuvent-ils reprocher aux membres d'un parti de se situer sur le plan électoral et les laisser agir seuls en pensant que de toute façon la trahison des hommes politiques viendra tôt ou tard? Les syndicats peuvent-ils être suffisants au point d'ignorer le poids et les effets de leurs gestes, de leurs prises de position sur les autres forces d'opposition que celles-ci partagent ou non leurs objectifs?

Beaucoup à la vue et à l'écoute du débat qui depuis la manifestation agite les syndicats et le P.Q. se posent ces diverses questions, quelquefois avec un profond malaise et une inquiétude réelle.

Au-delà cependant de ce malaise qui tient, pour une bonne part, au caractè-

re assez faux du présent débat, il reste qu'il y a des problèmes réels qui bloquent le dynamisme du potentiel d'opposition que représentent, avec le P.Q., divers groupements et syndicats. Il ne sera pas facile de regrouper les forces d'opposition, d'articuler et de conjuguer les efforts. Il faudra préalablement se rendre capable d'assumer complètement et dans le quotidien la question nationale et la question sociale. Il faudra aussi dissiper le malentendu qui subsiste trop souvent entre objectifs et stratégie, ne pas confondre conjugaison et fusion des oppositions. Il sera indispensable enfin de préciser, autant que possible, les étapes nécessaires à l'atteinte des objectifs visés et de reconnaître les véritables alliés à chacune des étapes.

Il y a présentement au Québec des opposants. Il n'y a pas encore véritablement **une** opposition. ●

La rédaction

**envoyez
votre formule
d'abonnement
aujourd'hui**

Je désire recevoir **MAINTENANT** à partir du mois de _____

Je choisis un abonnement: ordinaire \$7. étudiant \$5. de soutien \$10.

J'inclus la somme de _____

nom: _____

adresse: _____

Maintenant

2715, Chemin Côte
Sainte-Catherine
Montréal 250
(514) 739-2758

LE QUÉBEC, DIX ANS APRÈS

Maudit Français de France, me voilà revenu au Québec pour quelques semaines. Que le temps s'écoule vite: dix ans déjà depuis cette arrivée glacée à Dorval dans un autre monde en chaleureuse ébullition et dans le courant duquel il était impossible de refuser de se laisser entraîner. On sortait ici du Moyen-âge, ou plus exactement des séquelles négatives de cette période qui, par ailleurs, a eu ses mérites: on brisait allègrement les chaînes de l'aliénation cléricale, on sortait de l'inculture avec la bénédiction du frère Untel.

L'effervescence était partout: à l'Université de Montréal où j'enseignais, et dont j'ignorais qu'elle était une pépinière de futurs candidats heureux (ou non) à la députation ou aux plus hautes charges de l'État (ou des états), mais aussi dans le clergé, chez les journalistes, dans les ménages qui commençaient à penser sérieusement que la conscience des parents ne devait plus rien à l'inconscience des clercs célibataires. Quelle réconfortante subversion que cette *révolution tranquille* menée et

encouragée par l'État provincial lui-même. On passait de l'université à la fondation du M.L.F., du M.L.F. à une réunion de syndicat étudiant, de celle-ci à la rédaction d'un article pour Cité libre, de Cité libre à la création de Maintenant. Partout régnait cette ambiance fraternelle, cette connivence entre Français, quel que soit le préfixe ou le complément.

Quelque chose a changé

Dix ans déjà!

Quelque chose a changé, je le sens bien, mais quoi?

Ce n'est ni la beauté de l'automne, ni la douceur de l'été des Indiens. Est-ce la multiplication des universités pendant que stagne la construction d'églises, ou le palier atteint par la courbe démographique? Non, tout cela était déjà inscrit en 1961.

Alors? On n'entend plus de références religieuses, comme si les croyants et les athées, acharnés ou déchirés, avaient évacué ces problèmes. Le Québec est devenu laïc. Et puis, aussi, une autre chose: la référence à la France s'est en grande partie évaporée comme si l'on s'était rendu compte que plusieurs milliers de milles d'eau et deux cents millions d'anglophones font de vous des insulaires. Mais cela était déjà su, il y a dix ans. Peut-être alors, est-ce le sentiment que *l'affection de la mère-patrie* était un peu tardive après une aussi longue séparation et était commandée lorsqu'elle s'exprimait par une auguste voix en 1967, plus par l'envie de narguer les autres que par la générosité envers les uns. On a compris que c'est en ne comptant que sur soi qu'on pourrait affirmer sa personnalité. Le Québec est seul tout comme l'est le pays Basque et la Catalogne.

En 1961-62 on enfonçait des portes presque ouvertes dans l'unanimité. Mais les obstacles renversés étaient si évidents et si fragiles qu'aucune division profonde n'était vraiment possible parmi les acteurs du bouleversement.

Cependant, derrière les premiers tabous renversés par un sain esprit

critique, se dressaient d'autres murailles autrement plus fortes: celles de l'injustice sociale, maintenue par l'establishment, celle de la colonisation, de l'aliénation économique pure et simple, sans odeur d'encens et qu'on le dise en n'importe quelle langue. Fallait-il alors s'infiltrer dans la citadelle au risque d'être fait prisonnier par ceux qui la tenaient ou fallait-il faire le siège et donner l'assaut directement? La tactique a divisé les combattants. Le Québec est-il divisé?

Le Québec pouvait s'adresser à la France pour recevoir des leçons de français international, pas pour recueillir un modèle d'efficacité économique dans la justice sociale, car nous sommes menacés par les mêmes maux. La leçon est à prendre en Amérique du sud si l'on veut savoir assez exactement ce qui attend les pays économiquement colonisés. La couleur de la peau n'est plus un motif de privilège au nom d'une solidarité blanche, et la sur-consommation risque d'être aussi aliénante que la sous-consommation, même si elles co-existent dans le même pays. On éprouve mieux ses sentiments ici qu'en Europe, peut-être à cause de la proximité du gigantisme des États-Unis; mais pour combien de temps?

Une lutte pour la justice

Ce qui apparaît à travers le conflit des deux ethnies n'est au fond qu'une lutte pour la justice: les équations dressées entre l'assassinat de telle personnalité et la disparition accidentelle des travailleurs sur des chantiers dangereux, en font foi. Pourquoi donne-t-on le nom de l'un à un pont et pas les noms des autres à l'autoroute qui les a engloutis?

Alors, il ne reste comme acteur véritable que le défenseur de l'ordre établi d'un côté, et les aventuriers de la justice de l'autre. Le Droit veut idéalement concilier les deux, mais le peut-il? Il faut choisir son camp et les juristes aiment les codes et vivent des juridictions.

Les juristes français, en venant au Québec, découvraient une police sans arrogance et un droit anglo-saxon très protecteur des libertés individuelles, bref les conditions

juridiques de la démocratie. Ils apprennent qu'une loi d'urgence de nature pénale a battu en brèche le vieux principe selon lequel on ne peut poursuivre ni punir un fait non encore incriminé légalement (principe de non-rétroactivité absolu des lois pénales). Et que ce texte a été appliqué au moins pour arrêter quelques centaines de personnes. Et qu'une protestation unanime n'a pas accueilli ces dangereuses nouveautés: que la démocratie est fragile!

Ils apprennent de surcroît la naissance d'un organisme chargé, parallèlement à la police, de centraliser les renseignements *glanés* sur l'ensemble du territoire. Et que cet organisme pourrait établir des liens avec ses correspondants étrangers. Comme elle est à redouter la pente qui donne à la police le pas sur la justice, au fichier politique tenu par la sûreté nationale le pas sur le casier judiciaire, à l'expulsion du territoire pour motifs d'ordre public la préférence sur le jugement d'extradition impossible en général pour raisons politiques. Où sont-ils ces pays démocratiques accueillants à l'exilé politique, qu'il fut de droite ou de gauche? Faudra-t-il désormais n'accepter que les premiers?

Dix ans déjà... quelque chose a changé: j'étais peut-être naïf. ●

Dominique Lefebvre
professeur à l'université des sciences sociales de Grenoble, invité à l'université Laval.

LE SYNODE: UNE CRISE À SA LIMITE- CRITIQUE?

A la fin du dernier synode de Rome, une très faible minorité d'évêques déclarait: *Il sera difficile de comprendre qu'après de si nombreuses et de si amples consultations... une assemblée de plus de deux cents chefs d'Eglise... produise un texte si pauvre au point de vue pastoral et qui réponde si peu aux urgents et graves problèmes des prêtres.* Cette réaction correspond sans doute à la déception de la majorité des membres de la délégation canadienne qui était arrivée à Saint-Pierre de Rome avec des projets de réforme profonde.

La question du célibat a dominé les débats au point de mettre dans l'ombre les échanges intéressants sur la justice dans le monde. C'était donc l'arrête la plus vive de la crise. Paradoxalement, les abondantes interventions sur ce problème du célibat, visaient pratiquement à le nier. Du coup il prenait une importance démesurée. Dans un tel contexte d'aveuglement, on bloquait les exigences analytiques d'un sain discernement spirituel. Par-delà les exhortations et les plaidoyers à droite et à gauche, apparaissaient rarement des diagnostics articulés aux situations réelles, des problématiques théologiques et pastorales rigoureuses. Les vrais enjeux se situaient à ce niveau. Par exemple, les évêques délégués auraient dû se rendre compte **qu'ils étaient coincés entre des modèles de sacerdoce qui ont perdu leur consistance et des nouveaux modèles qui n'ont pas encore trouvé leur cohérence.** Sur un terrain commun mieux défini, les uns et les autres auraient pu se confronter de façon plus valable et plus objective, au lieu d'élever des barri-

ades. L'objectivation scientifique et l'humilité pastorale ont ici une parenté spirituelle.

Décidément, il n'est pas facile de cerner et d'assumer des crises dans un système si propice aux **closed minds**. La théologie tout autant que l'expérience chrétienne ont connu un tragique recul au Synode, et cela au profit d'un esprit de système incapable de distance critique et prophétique.

Comment peut-on en arriver à humilier à un tel point l'intelligence et la vie réelle? Il y a un décalage immense entre ce que les prêtres avaient dit de leur expérience et ce que la majorité des évêques ont exprimé. Une institution ne peut se permettre un tel divorce au moment où elle a besoin de toutes ses forces vives pour retrouver une dynamique missionnaire diversifiée dans une société pluraliste et multiforme. Une Eglise, une communauté et un sacerdoce uniformes sont incompatibles, non seulement avec la pluralité des familles spirituelles actuelles, mais aussi avec la diversité des demeures du Père et la richesse des médiations et des ministères dans la tradition judéo-chrétienne.

J'enseigne, depuis plusieurs années, à des étudiants qui sont au seuil d'une décision face au sacerdoce. La plupart refusent le seul modèle qu'on leur offre. Dans combien de secteurs de l'Eglise l'aqueduc des vocations est asséché? Chez nous, la plupart des communautés et des diocèses ont un personnel dont la moyenne d'âge dépasse 55 ans. En dépit de toutes les négations et les refus aveugles du problème, l'hémorragie des départs risque de s'accroître. Or, nous vivons dans une société où ce sont surtout les moins de trente ans qui ont décroché massivement. Qui donc ira à eux?

Il ne faut pas confondre l'intolérance pharisaïque avec les hautes exigences évangéliques, confondre ses idées butées avec l'absolu du Royaume. Que je sache, ce ne sont pas les évêques minoritaires de ce Synode qui ont refusé de se laisser interroger par la vie réelle et l'Esprit. Le Christ aurait-il rappelé vainement aux pharisiens qu'aucun être humain ne

tient le Royaume dans sa main?

L'Eglise historique a surmonté ses crises en établissant de nouveaux rapports entre son héritage spirituel et les nouveaux projets de civilisation. Voilà la fine pointe de la tradition. On vient de dissocier en deux camps de sourds cette synergie du Royaume et du monde dans l'unique dessein de Dieu. C'est donc la mission fondamentale de l'Eglise qui est compromise dans cette dérive du "*signe élevé au milieu des nations*". Duc in altum! Le salut prend corps d'abord dans la libération du monde. Et le service ministériel vient se définir conséquemment. Le Synode a inversé la démarche. ●

Jacques Grand'Maison

LA SDICC:
"UN ORGANISME
JEUNE"
MAIS DÉJÀ
MÉDIOCRE

La Société de développement de l'Industrie cinématographique canadienne (SDICC), tel que le stipule l'article de la Loi sur cette Société, *a pour effet de favoriser et d'encourager le développement d'une industrie du long métrage au Canada.*

Selon le président Gratién Gélinas, la Société est efficace puisque la production de longs métrages au Canada a effectivement triplé en trois ans: en effet, alors qu'elle était de sept, la production moyenne annuelle est maintenant de 20. Ces chiffres, il faut bien l'avouer, sont passablement éloquentes et il est un fait que le long métrage canadien manifeste aujourd'hui une vitalité qu'on ne lui a jamais connue. On a qu'à constater le nombre de films canadiens et particulièrement québécois qui prennent l'affiche à Montréal pour admettre du même coup que, même si ce nombre est encore restreint, ça bouge dans notre industrie du long métrage.

Cependant petit problème: la SDICC n'a presque déjà plus rien des 10 millions que le gouvernement lui avait accordés pour investir dans le long métrage du pays. Elle se voit donc réduite à un rôle de conseiller auprès des producteurs en ce qui concerne les tâches administratives de production et les problèmes de

distribution. Sa banque vide, la raison d'être de la SDICC est donc automatiquement ébranlée. Cependant, Gratién Gélinas n'est pas trop inquiet: Monsieur Trudeau et compagnie, espère-t-il, rempliront de nouveau son petit cochon. Son cadeau de Noël, peut-être...

Mais le manque de fonds n'est pas le seul *point faible* de la SDICC. Loin de là. Par exemple, sur 44 longs métrages aidés financièrement par la Société, 17 seulement sont d'expression française. Somme toute, l'égalité des deux nations en prend pour son rhume, ici aussi; rien de nouveau: le fédéralisme canadien comme on l'a toujours connu!

Il faut voir comment la SDICC s'est permise d'encourager par ses investissements des productions aliénantes par le sexe insignifiant qu'on y expose: LES CHATS BOTTES, SEPT FOIS PAR JOUR, DEUX FEMMES EN OR, L'AMOUR HUMAIN, L'INITIATION, LOVE IN A FOUR-LETTER WORLD, PILE OU FACE, toutes des réalisations rendues possibles grâce à l'aide de la SDICC.

Ces investissements s'expliquent sans nul doute par le fait que la Société renverse la formule célèbre de Malraux qui devient alors: *le cinéma est d'abord une industrie, parfois un art.* C'est là un peu, croyez le ou non, le principe de base de la SDICC. Il s'agit donc avant tout de faire de la *business*. Il faut que l'argent roule. Il faut qu'on produise et que ce soit consommé. Production, consommation, production, consommation. Cette façon de voir mène loin; jusqu'à PILE OU FACE! Est-il possible de minimiser à ce point l'aspect artistique? Est-il possible de sacrifier à ce point la qualité à la quantité? Comment ne pas comprendre qu'à long terme un cinéma ne devient important que par la valeur de ses réalisations et non d'abord par le nombre? On tourne beaucoup de films en Espagne. Ce cinéma est-il reconnu? Non.

Dans le troisième et dernier rapport annuel, le président de la SDICC souligne rapidement plusieurs problèmes que sa Société doit affronter. La distribution y apparaît comme un problème majeur: *c'est ce domaine de la distribution qui cause*

les problèmes les plus délicats... la réceptivité variable du public, l'influence énorme du cinéma américain, ainsi que l'attitude jusqu'à présent réfractaire des distributeurs devant les films canadiens expliquent cette situation. La SDICC constate aussi une évidence, soit que la télévision concurrence dangereusement le cinéma et qu'il faudra songer à une production spéciale de longs métrages pour la télévision. Enfin la Société juge que le développement de l'industrie cinématographique ne peut se réaliser sans une participation plus active des gouvernements des provinces qui, il ne faut pas l'oublier, ont juridiction quant à l'exploitation des salles.

Tous ces problèmes et les points faibles cités plus hauts prouvent bien que le travail de la SDICC ne correspond pas très bien à la situation qu'il faut améliorer. La SDICC, il faut bien le dire, est un mécanisme très partiel, produit par un gouvernement qui, avant tout, veut s'assurer une bonne conscience face au jeune cinéma canadien. On a vu dans quel sens va le développement qu'il encourage et comment en dernière analyse, ce développement reste superficiel et se trouve rapidement stoppé par des problèmes majeurs tels que celui de la distribution.

Evidemment, comme le précise lui-même son président, la SDICC est un organisme jeune: son travail, elle ne fait que le commencer. Ce n'est qu'un début: mais même ce début il faudra qu'elle le repense. Et, en fait, examiner de près le travail accompli par la SDICC, examiner de près ses problèmes, c'est constater du même coup qu'il faut provoquer sur le plan de l'industrie cinématographique une véritable révolution tranquille. Celle-ci sera possible non pas par la SDICC, mais par une loi-cadre saine et équilibrée telle qu'on cherche à la formuler maintenant au Québec. Pour nous Québécois, pour le développement d'un cinéma qui nous reflète et nous prolonge, notre espoir est avant tout là. Pas ailleurs. ●

Richard Gay

OÙ EN SONT LES NÉGOCIATIONS DANS LE SECTEUR PUBLIC?

L'automne appréhendé n'a pas eu lieu: pas de coup d'Etat, ni de menaces directes au Pouvoir, ni d'assassinats. Rien. La technique tue les prophètes. Ca leur apprendra. Montréal a toujours son bon maire, Québec est loin de Montréal. Trudeau vient même se faire applaudir dans un CEGEP. Quelle différence entre novembre '71 et novembre '70. L'Etat est en santé. Les hôpitaux soignent, les écoles enseignent (les universités!... toujours à contretemps), les bureaux gouvernementaux fonctionnent, les prisons gardent, la RAQ vend. Tout va bien. Les murs tiennent bon.

Hors les murs, c'est le désarroi: grèves, lock-out, fermeture d'entreprises, congédiements, chômage. L'automne appréhendé est là. La faim et l'angoisse aussi, l'hiver bientôt. Dans le monde syndical, tout va mieux. Les chefs syndicaux flairent le crédibilité. Ils haranguent les foules, redonnent courage, font naître l'espérance d'un pouvoir. SOLIDARITE! A voir le nombre de rassemblements populaires, on se croirait en pleine campagne électorale. En pleine lutte pour le Pouvoir.

Mais la bataille décisive est encore à venir. Elle a nom: négociations dans le secteur public et para-public.

Pourtant, rien d'éclatant encore. Il y a eu, bien sûr, les rencontres au sommet qui se sont terminées, le 16 août, par une rupture. Il y a eu aussi des rencontres à d'autres niveaux. Les projets de convention déposés ont suscité les hauts cris. Là aussi, il y a eu séparation. Depuis, c'est le mutisme.

Du côté gouvernemental, on attend. Techniquement, la machine est bien huilée. A grandes pages dans les quotidiens, les offres salariales ont été publiées. Augmentation de 16% en trois ans. On veut des négociations rapides. Pour y parvenir, on réduit le plus possible la marge de manoeuvre: politique salariale non négociable, échelles de salaires identiques, classification par règlement, norme irréductibles. Quant à la sécurité de l'emploi, sauf pour les enseignants, elle n'est pas un problème comme dans un secteur privé. Que reste-t-il à négocier? Les mécanismes de relations de travail et de consultation. Les syndicats peuvent-ils entrer dans ce corridor?

Du côté syndical, on est en *camp d'entraînement*. On élabore la stratégie, on prépare la machine. Il y a eu d'abord le rejet des offres salariales. *L'augmentation n'en est pas une, si l'on tient compte des augmentations du coût de la vie et des impôts*, dit-on. Les demandes syndicales sont explicites: négociation de la politique salariale, égalisation de la rémunération, table provinciale unique. Ce qui n'est pas exprimé: participation plus grande, partage du pouvoir. Techniquement, on en est actuellement aux manifestations expressives. Il s'agit d'augmenter la conscience de classe. Sous prétexte d'informer les groupes au sujet de la politique salariale, de la sécurité de l'emploi, on les sensibilise au Pouvoir qui exploite et surtout à la SOLIDARITE. *Si on est solidaire, on pourra obtenir tout ce qu'on veut*. Les syndicats ne veulent pas négocier dans un corridor.

Quand de part et d'autre on en est là, l'affrontement est inévitable. Pourtant, il faudra parvenir à un compromis, à moins de vouloir consciemment le chaos. Personne ne peut refuser d'entendre les questions qui obligent à la rationalité.

Ce qu'il faut absolument maintenir, c'est l'acte même de la négociation. Quand deux parties acceptent de négocier, ils choisissent de rejeter l'action directe: violence, intervention autoritaire, désobéissance civile. Il faut accepter que la négociation soit une forme d'administration des rapports de force, qu'elle soit une rencontre codifiée de ces forces. Il faut accepter aussi que la négociation soit une forme spécifique d'action sociale et politique.

Pour l'Etat, la négociation est une limitation de sa puissance, une contrainte, une obligation même de partager certains pouvoirs de décision. Pour les syndicats, la négociation est un signe de puissance, un

moyen de modifier une situation globale et d'augmenter leurs possibilités d'intervention, de participation.

Il semble acquis que l'Etat ne peut rien céder touchant la politique salariale, sans hypothéquer dangereusement sa politique économique. Les syndicats en sont certainement conscients. S'il en était ainsi, que peut offrir l'Etat en échange sinon une plus grande participation, un certain partage du Pouvoir. L'Etat a intérêt à payer en avantage de pouvoir le surplus monétaire que l'entreprise peut donner. Il serait souhaitable que l'Etat donne ces avantages par volonté et non par concessions. Il faudrait que l'Etat puisse assumer,

dans une stratégie du changement, les responsabilités qui lui reviennent. Pour cela, il faut cesser de se sentir menacé.

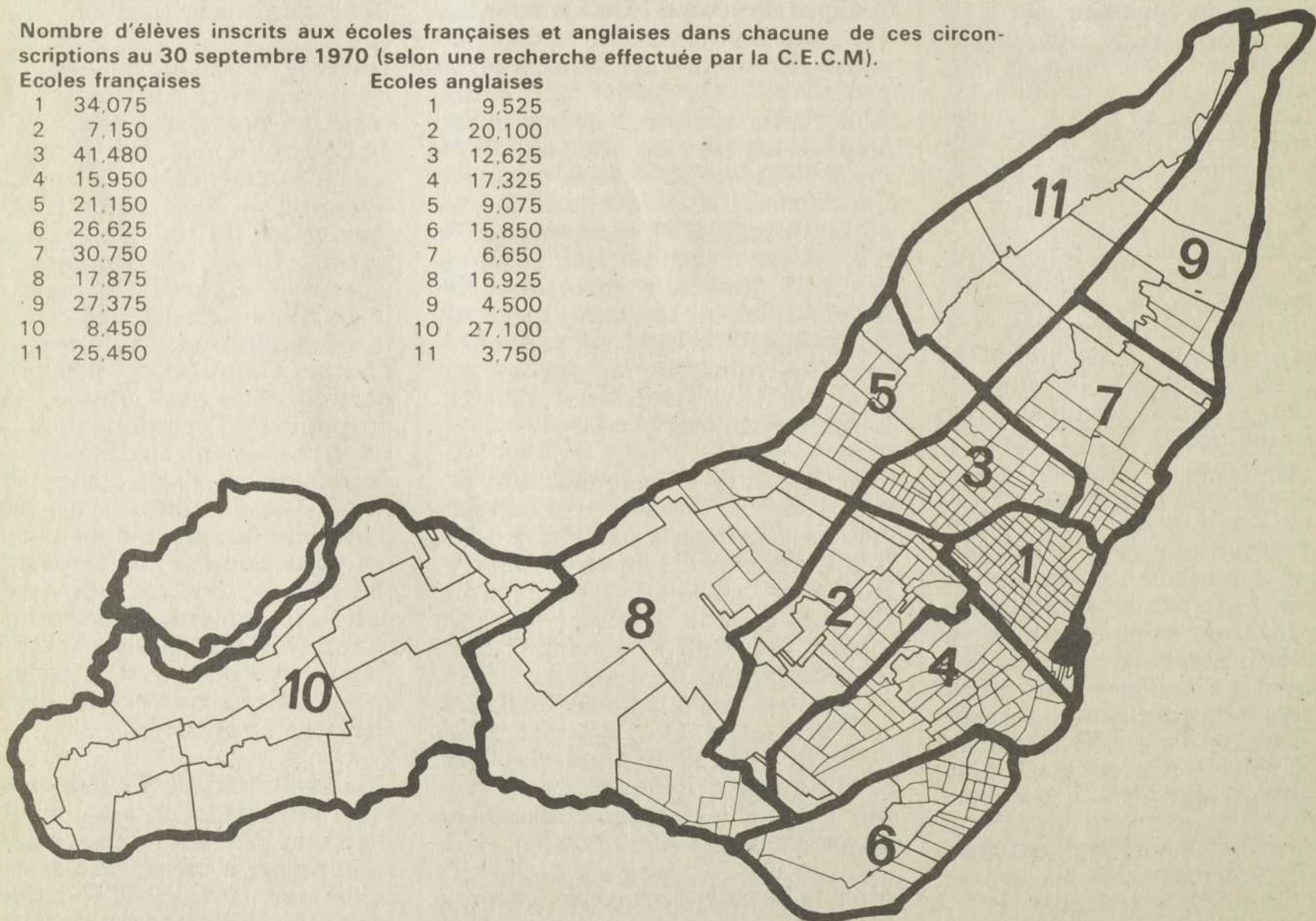
Les négociations en cours dans le secteur public et para-public ne doivent pas repousser indûment certaines questions fondamentales auxquelles il faudra bien apporter des réponses. Est-ce que les syndicats sont prêts à pénétrer davantage dans les structures de l'Etat et à en assumer les conséquences? Est-ce que l'Etat peut favoriser une participation plus grande et plus directe des syndicats? Refuser ces questions, c'est avoir des certitudes faciles. ●

Léon Debien

Pour faciliter l'interprétation des cartes de l'île de Montréal que nous avons publiées dans notre dernier numéro au sujet des 11 commissions scolaires proposées par le bill 28.

Nombre d'élèves inscrits aux écoles françaises et anglaises dans chacune de ces circonscriptions au 30 septembre 1970 (selon une recherche effectuée par la C.E.C.M).

Ecoles françaises		Ecoles anglaises	
1	34,075	1	9,525
2	7,150	2	20,100
3	41,480	3	12,625
4	15,950	4	17,325
5	21,150	5	9,075
6	26,625	6	15,850
7	30,750	7	6,650
8	17,875	8	16,925
9	27,375	9	4,500
10	8,450	10	27,100
11	25,450	11	3,750



... Les Chartrand m'ont toujours intéressée. Malgré tous les écarts de langage et les discours qui, quelquefois manquent de nuances, Michel Chartrand dégage l'honnêteté et le courage, deux qualités excessivement rares de nos jours, et le courage au Québec... Quant à Simone Chartrand je la connaissais seulement comme recherchiste pour 5D à Radio-Canada. Alors vraiment ce fut une découverte que je fis de cette femme et de la vie intense de ce couple. Ils m'ont émerveillée, ébranlée; ils m'ont fait réfléchir sur ma vie de chrétienne-bien-ordinaire, consciente-mais-causeuse-de-salon...

L.F.L.
Ville de Lorraine

Il ne faut pas attendre que les gens soient morts pour dire tout le bien qu'ils ont fait et qu'on pense d'eux. Il était temps d'expliquer le couple Chartrand que nous considérons comme des chrétiens authentiques.

... Il va sans dire, ils crient fort ces deux acharnés de justice; Michel surtout vocifère beaucoup; mais le connaissant bien, nous savons qu'il crie aussi fort qu'il sait aimer.

A et A.S.
Montréal

Magnifique et combien émouvant le numéro des Chartrand! De l'Histoire vivante!

M'a frappée cette phrase de Michel: ... si leur engagement est sérieux il faudrait qu'au lieu de parler, ils commencent à faire des choses qui **parlent par elles-mêmes** en faveur de l'homme exploité et que le peuple puisse comprendre, p. 267.

Cela m'a fait penser au père Maurice Lefebvre. Sa mort a parlé par elle-même à bien des jeunes que je connais et qui ne vont plus aux sermons...

F.L.
Montréal

les Chartrand

nos lecteurs réagissent

Merci pour votre numéro d'octobre 1971. Enfin, de la théologie, que dire, de l'Évangile incarné. Simone et Michel, deux humains, qui nous disent par leur vie que l'Évangile est une force.

... Simone et Michel ne nous ennuiant pas avec des théories livresques, ils nous communiquent leur espérance pour travailler à la libération de ceux-là mêmes que le Christ est venu rencontrer.

L.E.
Drummondville

C'est avec beaucoup de timidité que je vous écris, car je suis comme votre lectrice de Grand-Mère, je me sens très pauvre. Malgré tout, c'est avec toute ma spontanéité que je sens que je dois vous féliciter et vous remercier pour la publication d'Octobre. Enfin un mensuel que j'ai pu lire et comprendre de la première à la dernière page.

M.K.
Duvernay

Grand merci pour ce numéro d'octobre consacré aux Chartrand. Une révélation pour plusieurs, une information plus exacte pour tous. Une vie largement exemplaire, puisque l'essentiel est l'objet d'une poursuite constante.

... Ces personnes qui, comme les Chartrand, vivent comme par anticipation l'avenir de l'ensemble, ne peuvent être comprises de cet ensemble et, de l'incompréhension à la condamnation, ce n'est pas rare de passer sans transition de l'une à l'autre. Même si ces personnes de l'avant-garde étaient dans l'erreur, ce qui est loin d'être toujours le cas, l'on se devrait encore, par honnêteté, d'admirer et de louer leur courage.

Qu'au moins les desseins réels soient bien connus. Ils ont bien des chances d'être alors reconnus de tous ceux qui accueillent le vrai de quelque horizon qu'il vienne.

R.H.
St-Benoît-du-Lac

... A tous ceux qui sont découragés devant l'ineptie des dirigeants politiques actuels, à tous ceux que les malaises du Québec angoissent, à tous ceux qui abandonnent parce qu'ils ne croient plus au Québec, à tous ceux-là, le témoignage de cette femme est un message d'espoir. C'est trente ans du Québec vécus par une Québécoise courageuse qui sont décrits. Vraiment, nous avons fait un maudit bout de chemin. Replacée dans cette perspective de trente ans d'un pénible cheminement, la situation actuelle n'est pas si pire. Il s'agit de retrousser les manches et de continuer ce combat pour un Québec de justice.

Pour ceux qui veulent connaître le vrai Chartrand, c'est aussi à lire. Pour ceux qui aiment les histoires aussi. En voici une authentique et belle.

Jacques Guay
Le Journal de Montréal,
16 octobre '71

LE BILL 65

PAR CLAUDE
SAINT-LAURENT

ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC
NATIONAL ASSEMBLY OF QUÉBEC

BILL 65

Loi de l'organisation des services de santé et des services sociaux

An Act to organize health services and social services

NOTES EXPLICATIVES

Ce projet réorganise les services de santé et les services sociaux qui sont présentement régis par diverses lois, notamment par la Loi des hôpitaux, la Loi des hôpitaux privés et la Loi de l'assistance publique, lesquelles lois sont abrogées.

Il prévoit la création d'offices régionaux des affaires sociales qui serviront de lien entre la population, le ministre des affaires sociales et les institutions régionales ou locales dispensant des services de santé ou des services sociaux; ces offices conseilleront aussi le ministre au sujet de ces institutions et les surveilleront et régleront sous l'autorité du gouvernement.

De nouvelles institutions connues sous le nom de *centres locaux de services communautaires* remplaceront graduellement les services d'urgences et les unités sanitaires et seront appelées en plus à jouer un rôle nouveau, celui de recevoir les personnes ou familles qui requièrent des services de santé ou des services sociaux, de les conseiller, de les diriger vers les institutions les plus aptes à leur venir en aide et, si nécessaire, de leur prodiguer elles-mêmes les services de santé ou les services sociaux courants dont elles ont besoin. La moitié des membres de ces institutions seront élus directement par la population qu'elles desservent.

Les hôpitaux, qui seront désormais connus sous le nom de *centres hospitaliers*, les agences de service social, qui seront connues sous le nom de *centres de service social* et les divers foyers pour personnes âgées, services d'auxiliaires familiales, services d'adoption ou organismes de même nature, qui seront reconnus sous le nom de *centre d'accueil*, seront réorganisés suivant une formule qui consacrera la participation à leur gestion de la population, des corps intermédiaires, des professionnels et du personnel qui constituent leur clientèle, leurs moyens d'actions et leur soutien.

Toutes les institutions publiques devront au moins une fois par année tenir une séance publique d'information à laquelle la population du territoire sera invitée à participer.

Toutes les institutions seront totalement subventionnées par l'Etat si elles demeurent ou deviennent des institutions publiques. Les institutions privées continueront leur oeuvre pourvu qu'elles choisissent de faire leurs propres frais sans l'aide de l'Etat ou d'être subventionnées pour leurs dépenses et pour une rémunération représentant le rendement moyen d'une entreprise du même genre dans la région où elles opèrent.

Toutes les institutions autres que les institutions privées qui dispensent des services de santé ou des services sociaux devront, sauf s'il s'agit d'institutions privées, dans les deux ans qui suivent l'adoption de la nouvelle loi, obtenir une nouvelle charte, soit en se convertissant en une corporation régie par la nouvelle loi, en se fusionnant avec une telle corporation ou, si elles le préfèrent, en cédant leur entreprise à une telle corporation.

Toute institution publique ou privée devra, pour pouvoir dispenser des services de santé ou des services sociaux, détenir un permis délivré par le ministre. Il y aura appel à la Cour provinciale de toute décision du ministre refusant, suspendant ou annulant un permis, dans tous les cas où la décision administrative n'a pas été rendue conformément à la nouvelle loi ou aux règlements adoptés par le gouvernement.

“Un Bateau que Dieu sait qui avait monté et qui flottait comme il pouvait, c'est-à-dire, mal.”

Le lecteur est prié de noter que les réflexions qui lui sont proposées ici sur ce projet de loi portant sur *l'organisation des Services de Santé et des services Sociaux* (Bill 65) sont d'un médecin, membre en règle de la Fédération des Médecins Spécialistes du Québec. Cet aveu d'identité, je le fais par acquis de conscience étant bien prévenu des arrière-pensées qui infiltrent nos affirmations sur les institutions sociales dès lors qu'elles mettent en cause nos intérêts, nos ambitions ou nos valeurs de classe. Plus encore, nos efforts d'objectivité sont souvent limités par le cadre des expériences dans lequel ils se déploient, assujettis à notre information, à notre sensibilité et, en fin de compte, à quelques choix fondamentaux qui constituent notre point de vue sur nous-mêmes et les autres. Comme tout le monde, je suis pour le bien et contre le mal et comme la plupart des individus ou des groupes qui se sont fait entendre à la Commission parlementaire des affaires sociales, je souscris aux objectifs que le Commissaire-Enquêteur Castonguay a maintenus dans le projet du Ministre Castonguay, à savoir essentiellement: 1) rendre les soins accessibles à l'ensemble de la population, 2) assurer une efficacité maximale au système de dispensation des soins, 3) maximiser les rendements sociaux de la santé.

Pour ce faire, et jusqu'à maintenant certaines étapes ont été prévues dont deux très importantes viennent d'être franchies. La première a été la fusion des services gouvernementaux parallèles du Bien-Être et de la Santé au sein d'un même Ministère des affaires sociales et la deuxième, la création d'une Régie de l'Assurance-maladie garantissant aux citoyens le paiement des soins médicaux sur une base universelle. Le troisième épisode s'annonce sous la forme du Bill 65 qui sera suivi bientôt d'une quatrième phase (Bill 250) où l'Etat redéfinit toutes les corporations professionnelles impliquées dans les divers services offerts aux citoyens. On voit que le projet est vaste et qu'il s'agit de rien de moins que la transformation radicale des

institutions qui indirectement (maladie-médecine) ou directement (santé — services sociaux) affectent le bien-être social, physique et mental des Québécois. Le Bill 65, pour sa part, se donne pour objectif l'intégration dans un cadre nouveau à trois paliers (central, régional et local) des services qui d'une façon complémentaire contribuent à assurer ce bien-être. Le parti pris moderne du projet vise à privilégier une structure décentralisée axée sur le pôle régional. En effet, par la création des offices régionaux (ORAS), à qui on confie l'administration des services médicaux et sociaux, le projet entend établir des systèmes socio-administratifs plus souples et plus près des besoins en tenant compte des données particulières des diverses régions du territoire national, des disparités locales et des objectifs immédiats d'accessibilité réelle à ces services. A cette jointure régionale s'articulent les cliniques locales polyvalentes appelées *centre locaux de services communautaires* (CLSC) et les autres plus spécialisés, soient en secours sociaux (*centres de services sociaux, centres d'accueil*), soient en soins médicaux (*centres hospitaliers, centres hospitaliers universitaires*).

Disons tout de suite que tout ce nouveau vocabulaire administratif, dont certains sigles font rêver — qui ne désirerait mourir au pied d'un ORAS? — ne recouvre pas la genèse du monde en sept jours et qu'il existe déjà des institutions de tous genres, publiques, privées, semi-privées qui pourvoient les citoyens — plus ou moins selon leurs besoins réels et selon des critères plus ou moins valables de rentabilité et d'efficacité. Il est assez évident que le système actuel n'est pas parfait, qu'il est plutôt incohérent et coûteux et qu'il laisse paraître certaines contradictions dont la plus criante est celle de l'abondance de services pour ceux qui en ont moins besoin et la pénurie dans les régions excentriques et les zones grises de nos villes. Il faut savoir en effet qu'en dépit des milliards dépensés soit sur le versant social, soit sur le versant maladie, le Québec se signalait en 1968 par trois attributs singuliers au bilan statistique canadien: 1. un taux de mortalité infantile plus élevé que la

SIGLES

ORAS

Office régional des affaires sociales

CLSC

Centre local de services communautaires

CH

Centre hospitalier

CSS

Centre de service social

CA

Centre d'accueil

Réforme ou régression globale des services de santé et du bien-être au Québec?, par Pierre Hurlé, p. 5

... Grâce à une savante construction juridique les Conseils des différents organismes sont tellement imbriqués les uns dans les autres, les délégations de pouvoirs des administrateurs et des directeurs généraux tellement hiérarchisées et étroitement interdépendantes qu'à la fin, sous des dehors de participation généreuse, nul parmi les responsables n'est libre vis-à-vis le Pouvoir. Le résultat paradoxal d'une telle réforme, loin d'élargir la participation, c'est qu'elle risque fort d'éloigner de nos organismes de santé et de bien-être les éléments les plus dynamiques de notre population au profit des idéologies.

moyenne canadienne, 2. l'espérance de vie la plus brève, 3. le système hospitalier le plus coûteux.

De la coupe aux lèvres

On pourrait se hâter de conclure que le gouvernement doit mettre fin à ce scandale dans les plus brefs délais et que toute opposition à ce projet d'intégration et de coordination des services que se voudrait être le Bill 65, constitue une crapuleuse irresponsabilité vis-à-vis le bien commun, incarné dans la personne de notre ministre et de ses hauts, moyens et petits fonctionnaires. La situation est bien plus complexe et le fait est que le Bill 65, tel que libellé, n'améliorera pas beaucoup la situation. Quant à moi cette présomption négative se change en conviction quand j'envisage l'énorme appareil bureaucratique qui correspond nécessairement à l'articulation contradictoire du projet, c'est-à-dire, à sa double tendance à déconcentrer les institutions (régionalisation) tout en centralisant le pouvoir décisionnel dans les mains du ministre. D'ailleurs ce modèle est repris à tous les paliers du système: les dispensateurs de services doivent toujours s'en référer à un intermédiaire investi d'autorité sur les hommes mais démuné quant à son emprise réelle sur les choses. L'analyse faite par la Fédération des services sociaux à la famille est très pertinente à cet égard. Il ressort de leur examen que le système administratif appose constamment la fonction contrôle à la fonction de représentation et responsabilité, en privilégiant à tous les niveaux cette fonction contrôle au détriment souligne-t-on du jeu démocratique, de la motivation et de la participation. *Attendu que la fonction contrôle peut être assumée par d'autres moyens, tels que des mesures de rendement et d'un budget normalisé* suggère la Fédération dans sa troisième recommandation.

En réalité, il faudrait aller plus loin et je souscris entièrement à l'esprit du rapport de la Fédération des Spécialistes qui refusant de *déborder le ministre sur sa gauche* souligne que *le législateur est sage d'aborder la participation graduellement même si la première étape paraît un*

peu trop précautionneuse. Disons en passant que le lecteur aurait intérêt à lire ce rapport de la FMSQ qui tente d'aller au fond des choses et d'analyser d'une façon doucement ironique les références implicites du projet de loi 65 à des théories administratives périmées. On dirait, cependant, que l'auteur de ce rapport n'ose pas aller jusqu'au bout de sa pensée. Il y serait parvenu, s'il avait au point de départ clarifié deux notions fondamentales, celle éminemment sociale de santé et celle plus psychobiologique de maladie. Il aurait pu présumer de l'échec du modèle Castonguay dès lors qu'il associe pour les confondre dans une même armature administrative les dispositifs médicaux de cure et les interventions d'hygiène, de justice et de réhabilitation sociales. La santé relève de tous les groupes sociaux, la guérison des maladies appartient à une fonction spécifique celle de la médecine. Dans ces conditions de confusion des concepts, on ne s'étonnerait pas de voir des comptables ou des frères de députés promus au poste de directeur des services professionnels dans les *centres hospitaliers.*

Le rapport de la Fédération des services sociaux précise dans sa 4e recommandation cette distinction capitale: *Attendu que l'intervention sociale se distingue essentiellement de l'intervention médicale. Attendu que l'intervention sociale et l'intervention médicale s'adressent tantôt à une même clientèle, tantôt à des usagers différents.*

Consommateurs de soins

Si en effet on conçoit la santé comme un état de bien-être social, physique et mental, on se rend bien compte que la santé devient alors un des buts même de la vie de l'homme en société; une de ses premières responsabilités, soit en tant qu'individu soit en tant que sujet social. Dans une société démocratique qui se donne pour idéal de promouvoir le plein épanouissement de tous ses membres, collectivement et individuellement, on doit donc s'attendre à ce que les citoyens soient incités, aidés et soutenus dans la recherche responsable et libre de ce bien commun qu'est la santé. On souhai-

tera, à tout le moins, que l'Etat, que les ministres les plus éclairés se refusent de succomber au mythe de la Société de consommation qui substitue le conditionnement à l'action concertée et l'avidité passive à l'effort actif des citoyens. Dans toute cette affaire, tout le monde parle de *consommateurs de soins* et de *producteurs de services*: on dirait qu'on a de part et d'autre désespéré de concevoir un modèle de rapports sociaux différents des rapports d'échanges commerciaux et de promouvoir un système de relations humaines qui rendraient aux professionnels de la santé le sens perdu de la responsabilité sociale et aux citoyens, le désir d'assumer leur part dans l'édification de la santé collective. Il est sûr que le gouvernement, par son appareil bureaucratique peut dispenser (selon un modèle de mère surprotectrice) tous les bienfaits que l'individu-consommateur peut convoiter mais il ne le fera qu'au prix d'une irresponsabilité croissante des sujets sociaux et pour aboutir à l'accroissement de la majorité silencieuse et repue.

Je n'hésite pas à dire que devant ce grave problème on a tendance encore une fois à sous-estimer la valeur des gens et leurs capacités créatrices. Sans doute, le Bill 65 propose-t-il des institutions de type populaire (dont le *Centre local de services communautaires* est un bel exemple) mais il les structure d'avance d'une façon abstraite et il les coiffe d'un appareil de contrôle étatique (les ORAS) où l'oppression bureaucratique et les influences de parti menacent de corrompre toutes les énergies. C'est dans ce sens que va la dure critique que propose le mémoire des centrales syndicales, où *se trouve, y lit-on, la véritable décentralisation dans cet office régional des affaires sociales? Ne s'agirait-il pas plutôt d'un super-comité consultatif du ministre...* Le mémoire syndical souligne bien pertinemment la saveur bureaucratique des 166 articles du Bill et il n'hésite pas à proposer ce qui paraîtrait à plusieurs comme l'antidote approprié à savoir la participation de la population par voie électorale: *Dans tous les cas où l'élection s'avère possible, les représentants de la population devraient être élus par la*

population de leur territoire. Cela ne signifie pas que les travailleurs de la santé et du bien-être seront écartés d'une participation à la définition des objectifs et de l'orientation du système des services de santé et des services sociaux. Au contraire, nous souhaitons que tous, y compris les professionnels, y participent, mais que le pouvoir réel, au sein de ces institutions publiques, appartienne à ceux que ces institutions publiques doivent servir, c'est-à-dire, à tous les citoyens.

Rituels électoraux ou participation

Que je serais heureux de penser que des mécanismes électoraux, à ce stade de la réorganisation des institutions de santé, suffisent à eux seuls à corriger ce qui me semble le vice essentiel de ce projet de loi. Si les mouvements ouvriers avaient eux-mêmes réussi à susciter dans leurs rangs des initiatives sociales dans la sphère de la santé, quelque chose d'autre que des revendications d'assurance ou de contrôle étatique, leur proposition me paraîtrait plus plausible.

Que l'on institue le salariat médical au sein des institutions où doivent oeuvrer des équipes intégrées de travailleurs salariés, me paraît logique — que l'on doive demander aux médecins d'assumer la responsabilité de la qualité des soins médicaux tout en les assujettissant à des statisticiens et à des *foremen* me paraît inspiré par la rancoeur — que l'on exige des garanties de discrétion, de confidentialité et d'excellence mais que du même coup l'on exige le contrôle des actes médicaux par les administrateurs à tous les paliers me semble aberrant — que l'on exige encore une fois et fanatiquement la dissolution du bureau provincial de médecine (Collège des Médecins) à l'instant même où les soins médicaux risquent d'être politisés à fond, me paraît relever de la mauvaise foi. Ce qui manque au projet de loi de l'organisation des services de santé et des services sociaux, c'est un véritable préambule dans les faits et dans les textes. Ce préambule devrait s'inspirer de toutes les expériences d'animation sociale déjà tentées au Québec. On aurait dû, à même les ressources en travailleurs

Extraits du Mémoire présenté par la FMSQ (Fédération des médecins spécialistes du Québec) à la Commission parlementaire permanente des affaires sociales, LE MEDECIN DU QUEBEC, volume 6, no 10, octobre 1971, pp. 492/9 et 10/493.

LA STRUCTURE DE PARTICIPATION PROPOSÉE:

3.6 — les mécanismes de nomination proposés pour assurer une certaine participation sur les Conseils d'administration des O.R.A.S. et des diverses institutions du système santé - bien-être constituent un arrangement extrêmement complexe de nominations réciproques tendant à lier très étroitement ces diverses entités les unes aux autres.

3.7 — Si l'on regarde en premier lieu la composition du Conseil d'administration de l'O.R.A.S., on observe d'abord l'influence prépondérante de l'Etat qui se réserve la nomination de tous les membres de ce Conseil. Ces nominations toutefois se font après consultation. Pour la majorité des membres, (douze sur vingt et un) ces consultations se font auprès des institutions du système santé-bien-être de la région. La consultation pour les autres membres se fait surtout auprès des consommateurs (groupes socio-économiques) (six sur vingt et un). Les trois autres membres sont ceux nommés après consultation avec les universités (deux sur vingt et un) et finalement, le directeur général nommé par le lieutenant-gouverneur en conseil après consultation avec le Conseil d'administration de l'O.R.A.S.

3.8—Etant donné l'importance accordée à la consultation des conseils d'administration des institutions de santé et bien-être dans la nomination des membres du Conseil d'administration de l'O.R.A.S., il devient intéressant d'examiner la structure des conseils d'administration de ces institutions, soit les centres locaux de services communautaires, les centres hospitaliers, les centres de services sociaux et les centres d'accueil.

3.9—A l'exception des centres locaux de services communautaires où la moitié des membres du Conseil d'administration sont élus directement par la population, dans les trois autres types d'institutions, la moitié des membres sont nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil après consultation des groupes socio-économiques. De plus, dans le cas des centres hospitaliers et des centres de service social, deux des membres sont nommés par l'O.R.A.S. dont on a déjà vu plus haut la structure de participation. Dans le cas des centres locaux et des centres d'accueil, l'O.R.A.S. ne nomme qu'un membre. La composition des conseils d'administration des institutions est complétée par des nominations croisées entre les différents types d'institutions et finalement par la participation marginale de quelques professionnels ou employés des institutions.

3.10—Il se dégage de cet examen que la structure de participation proposée constitue une invitation réticente lancée de façon à peu près exclusive au public consommateur à assumer une certaine fonction de consultation. Dans cette première offre gouvernementale, qui ne semble admettre au départ, à part lui-même, qu'un seul autre interlocuteur valable, il ne fait aucun doute que le *partage* des fonctions accorde sans ambiguïté tous les contrôles à l'Etat, avec une participation illusoire des consommateurs.

Mémoire présenté à la Commission parlementaire des affaires sociales par
La Confédération des syndicats nationaux (CSN)

La Corporation des enseignants du Québec (CEQ)

La Fédération des travailleurs du Québec (FTQ)

à Québec, le 10 novembre 1971, pp. 16 et 17

LES POUVOIRS D'ENQUÊTE ET LES CITOYENS

La lecture combinée des articles 30 à 35 et 120 à 128 du projet de loi nous fait douter de l'opportunité d'accorder de tels pouvoirs exorbitants au ministre, au lieutenant-gouverneur en conseil et à l'ORAS.

L'article 30 est clair: il permet à la personne désignée par l'office d'avoir accès, **en tout temps**, à **tout** document en possession d'une institution et de plus, comme si on craignait d'avoir oublié quelque chose, **d'exiger** d'une telle institution **tout** renseignement qui a trait à l'application de la présente loi.

C'est évidemment un pouvoir exorbitant, dangereux, source d'exercice arbitraire. C'est un mandat en blanc de fouille et d'interrogation qui permet tout. Nous nous y opposons catégoriquement.

L'article 33 est lui aussi significatif à ce sujet: il suffit de le lire pour en saisir la portée.

33. Il est interdit d'entraver une personne effectuant une investigation conformément à la présente loi, de la tromper ou de tenter de la tromper par des réticences ou par des déclarations fausses ou mensongères ou de négliger d'obéir à tout ordre qu'elle est autorisée à donner en vertu de la présente loi.

Le Règlement d'ordre public no 1 édicté en vertu de la Loi des mesures de guerre n'allait pas aussi loin. Nous croyons que tout cela doit disparaître; en effet, les recours habituels et déjà existants nous semblent suffisants.

Quant aux articles 120 et suivants, le pouvoir qu'aurait le lieutenant-gouverneur en conseil de déchoir un ou des membres des conseils d'administration des institutions publiques lorsqu'il considère qu'il y a malversation, abus de confiance ou autre inconduite est exorbitant et crée l'impression, à nos yeux, que le gouvernement méprise la population et les représentants qu'elle choisit au sein de ses institutions publiques. Les membres des conseils d'administration n'ont de comptes à rendre qu'à ceux qui les mandatent et les choisissent et non à d'autres quels qu'ils soient.

Et de plus, qui définira l'inconduite, l'abus de confiance et la malversation?

Les recours criminels et civils à ce sujet nous semblent suffisants et offrent moins de risques de décisions arbitraires.

Tout cela devrait disparaître du projet de loi.

sociaux, sociologues, étudiants de Perspective-jeunesse, prêtres ouvriers, animateurs de mouvements de citoyens, susciter un peu partout dans toutes les régions du Québec des initiatives locales, solliciter la collaboration des éléments les plus actifs pour l'élaboration d'institutions adéquates aux besoins et aspirations des gens dans la sphère de la santé et de l'aide médicale.

On aurait dû oeuvrer d'abord à la base: subventionner des groupes de travail coopératif intéressés à fonder des véritables cliniques populaires (il y en a eu en Saskatchewan) et des centres d'information et d'aide sociale. Les enquêteurs de la Commission Castonguay ont parcouru le monde dans tous les azimuts pour recueillir des modèles, ils ne devraient pas être à court d'idées. Cette façon de procéder aurait pu aboutir, dans les meilleures circonstances, à faciliter la réhabilitation culturelle et sociale des médecins de plus en plus aliénés de la population par la rancœur pernicieusement cultivée par des administrateurs incompetents et en mal de boucs émissaires. Il ne faut quand même pas s'illusionner sur la valeur de la coercition: la prévôté pourra toujours conduire les médecins au Centre hospitalier ou au CLSC mais elle ne parviendra jamais à induire ce dialogue indispensable à la cure des malades. Pourtant ce rapport nouveau est possible à condition qu'on aide les populations à inventer avec les médecins, et non pas sans eux ou contre eux, des structures de coopération et d'échanges qui naîtraient d'un projet original inspiré de la base. On aurait pu, par exemple, tenter de refaire pour la santé cet effort d'animation et de création qui a caractérisé l'aventure du BAEQ.

D'autre part, à partir de la région Sherbrookoise où des expériences sont en cours depuis quelques années, on aurait pu faire une tentative coordonnée d'administration régionale en vue de vérifier et de préciser les données, de corriger les erreurs et de provoquer l'émulation par des résultats exemplaires. N'oublions pas que l'inventaire des ressources n'est pas encore fait, c'est le Dr Blanchet, spécialiste gouverne-

mental de la question qui l'affirme; n'oublions pas non plus que des secteurs entiers de la santé sont encore dans le plus grand désarroi (santé mentale, gérontologie). Ce qui manque à notre arsenal, ce sont les projets-pilotes susceptibles de préciser nos modèles et de nous éviter des erreurs ruineuses.

Bureaucratisation ou chaos

Le Bill 65 nous propose d'emblée (la Parousie) la solution globale: assortie d'un dispositif bureaucratique énorme, ouverte à toutes les sollicitations des influences indues, menacée de chicanes professionnelles déjà présentes dans les sous-entendus des rapports présentés à la Commission parlementaire. Bureaucratisation de la santé, cybernétisation de la maladie ou chaos, voilà me semble-t-il l'alternative que le Ministre Castonguay prépare pour la population québécoise en réponse aux problèmes que lui posent la réalisation du rapport du Commissaire-Enquêteur Castonguay.

J'espère sincèrement qu'il va se raviser et que, face aux nombreuses critiques (qui sont loin de s'annuler les unes les autres comme il l'a laissé entendre à Hull) il va s'assurer de mettre les citoyens devant le coût social et économique de cette aventure. Non pas pour leur faire attendre des lendemains qui chantent mais pour les appeler à participer à des expériences nouvelles, réalistes, susceptibles d'exprimer l'originalité de notre société et le dynamisme des communautés déjà prêtes à inventer des institutions efficaces, rentables mais humanisantes — sans oublier les travailleurs qui y consacreront leur vie. ●

POLITIQUE DE MAIN-D'OEUVRE ET FORMATION PROFESSIONNELLE DES ADULTES

PAR SERGE CARLOS

Comment les gouvernements tentent de régler des problèmes cruciaux par la distribution de biens symboliques

"Les cours aux chômeurs s'avèrent une faille magistrale qu'une société civilisée ne peut plus accepter... En plusieurs endroits les travailleurs défavorisés se taisent. Nous espérons que l'opinion publique saura reconnaître leur voix à travers la nôtre. S'agit-il oui ou non d'une priorité dans les investissements publics actuels? De fait, cette minorité vient en bas de liste après un tas d'initiatives au profit des déjà défavorisés. Qu'on nous prouve le contraire." (1)

C'est en mai 1968 que les élèves des cours de perfectionnement scolaire et professionnel de la région de Saint-Jérôme adressaient aux gouvernements intéressés ces commentaires et questions au sujet du programme de perfectionnement découlant de la *Loi concernant*

la formation professionnelle des adultes (Projet de loi fédéral C-278). Cette loi régit les programmes majeurs de la politique de main-d'oeuvre du gouvernement fédéral. Techniquement, elle décrit les modalités par lesquelles le gouvernement fédéral achète des cours organisés et administrés par le gouvernement provincial ou par les institutions scolaires locales, et paie des travailleurs, la plupart en chômage, pour y participer. Les centres de main-d'oeuvre du Canada jouent dans ce système le rôle de *courtiers*. Comme le disent les objectifs fixés par le ministère de la main-d'oeuvre et de l'immigration pour un bureau montréalais pour 1970-71, dans un jargon de fonctionnaire où les étudiants chômeurs deviennent des places achetées à des cours, il s'agit pour les officiers de ce centre de main-d'oeuvre d'assurer qu'à *quelque 5% près, les places achetées seront remplies dans les 48 heures qui suivent l'ouverture des cours.*

Déjà en 1968, un an après l'adoption de la loi concernant la formation professionnelle des adultes, les étudiants-chômeurs de Saint-Jérôme avaient découvert les vices fondamentaux de ces programmes de perfectionnement. Avant que le ministre Cournoyer ne note que la politique de main-d'oeuvre est caractérisée par *l'absence de planification pour la détermination des objectifs à poursuivre... (et par) l'absence de coordination à Québec même, et entre Québec et Ottawa* (2), les étudiants-chômeurs avaient fait remarquer qu'*il y a trop d'autorités responsables de ces cours (et que) comme conséquence, chacune accuse les autres et on se renvoie la balle ainsi depuis des années.* (3) Ceux qui ont vu le film de l'Office National du Film sur le marasme économique de la région de Saint-Jérôme se souviendront de ce fonctionnaire provincial qui, confronté à des étudiants-chômeurs insatisfaits du cours qu'ils avaient suivi, leur

avouait candidement que les erreurs étaient permises et normales puisque les cours avaient été organisés rapidement pour ne pas perdre la somme d'argent offerte par le gouvernement fédéral dans le cadre des programmes de perfectionnement.

Nous allons essayer, dans les pages qui suivent, de dépasser les problèmes de planification et de division des tâches entre paliers de gouvernement pour tenter de cerner les composantes principales des programmes de formation et de perfectionnement de la main-d'oeuvre. Il ne s'agit pas de minimiser les questions de juridiction et de mettre en veilleuse les nécessités de concentration des politiques et programmes de main-d'oeuvre, mais plutôt de scruter la nature essentielle de ces programmes quels qu'en soient les gestionnaires. D'ailleurs, le problème de la coordination des efforts du fédéral et du provincial n'est pas nouveau. Boivin et Solasse notent que dès le début de l'application de la loi C-278, se présenta la difficulté de *délimiter les responsabilités respectives des divers ministères provinciaux dans l'application de la loi et que le choix des cours à être dispensés n'a pas toujours rencontré l'unanimité des principaux intéressés*, les responsables de l'éducation permanente désirant offrir des cours dans des métiers où la demande était forte mais qui ne figuraient pas dans la liste de ceux que le fédéral acceptait de subventionner. (4) Comme le partage des juridictions dans le domaine des politiques de main-d'oeuvre implique une autre longue bataille entre le fédéral et le provincial, il serait inopportun de laisser cet aspect du sujet mobiliser toute l'attention. Pour l'instant, nous nous contenterons de poser la question suivante: A quoi riment les programmes de formation professionnelle des adultes?

Histoire des politiques de main-d'oeuvre canadiennes

Le chômage, de façon simplifiée, est un phénomène à deux dimensions. Au plan économique, le chômage représente une perte en termes de ressources de production. Au plan social, le chômage implique une

mise en doute du statut social de ceux qu'il frappe ainsi qu'une impossibilité pour le chômeur et sa famille de répondre aux nécessités vitales de consommation. Les deux aspects sont présents dans la notion de *marché du travail*. Sur ce marché, les entreprises génèrent une demande et la main-d'oeuvre constitue l'offre de travail. De façon générale, les économistes reconnaissent deux grandes explications du chômage. La première explication porte sur l'insuffisance de la demande par suite d'une diminution de l'activité économique. La seconde explication fait appel à la non-concordance de l'offre et de la demande de travail. On répond au premier type de chômage en stimulant l'activité économique et au second type en redistribuant autrement les énergies de travail offertes sur le marché. Toutes ces notions sont simples. Néanmoins, leur traduction en termes politiques suit un cheminement laborieux.

En 1961, la Conférence Internationale du Travail adoptait une résolution suggérant encore une fois aux gouvernements de faire du plein emploi un objectif prioritaire. (5) Au Canada, ce n'est qu'en 1945 qu'un livre blanc du gouvernement fédéral sur l'emploi et les revenus fait état de la nécessité d'accorder au maintien d'un niveau d'emploi élevé et stable une grande priorité. Rappelons-nous que le livre blanc révélé au public récemment par LE DEVOIR, sur une *Politique québécoise de la main-d'oeuvre* reconnaissait que les questions de plein emploi et de main-d'oeuvre sont loin de susciter l'attention souhaitée de la part du gouvernement du Québec. Que les objectifs de plein emploi soient un souci relativement nouveau des gouvernements s'explique mieux si l'on considère que les préoccupations à l'endroit des chômeurs sont aussi assez récentes dans les sociétés industrielles. Jusqu'aux travaux économiques de Keynes, les sociétés capitalistes vivaient en postulant que le marché du travail, comme tout autre marché, incorporait des mécanismes auto-régulateurs qui rétablissaient l'équilibre entre la demande et l'offre de travail par le biais des niveaux de salaire. Dans ce cadre, le niveau de la demande n'était jamais mis en question. Si

une personne se trouvait sans emploi, tout tendait à une interprétation en termes de responsabilité personnelle. La notion de chômeur n'avait pas, à proprement parler, d'existence sociale. Les gens qui ne parvenaient pas à subvenir à leurs besoins par le travail étaient classés parmi les indigents que la charité publique prenait en charge dans certains cas.

Avec Keynes, se répand l'idée selon laquelle le système de l'économie libérale secrète toujours une sous-utilisation des ressources humaines de travail. Dès lors, le travail comporte un risque: celui du chômage. A ce risque doit correspondre une assurance. Après de nombreuses années d'hésitation, le gouvernement canadien institue l'assurance-chômage en 1940. Un premier palier est franchi. On reconnaît que le système économique implique une tendance à générer une demande de travail insuffisante. Il s'agit alors d'assurer le revenu de la portion de l'offre de travail qui sera nécessairement incapable de trouver un emploi pendant une certaine période. La création de l'assurance-chômage n'est qu'un plan d'assurance. Même le Service National de Placement, créé en 1941, apparaît, non pas comme un instrument pour pallier la non-concordance qualitative de l'offre et de la demande, mais comme le *noyau de service administratif chargé d'administrer* l'assurance-chômage. (6) Par suite de la période de stagnation économique qui frappa le Canada entre 1957 et 1963, le gouvernement fédéral développa un nouveau type d'intérêt face à la question de la main-d'oeuvre. L'économiste Meltz rapporte quelques raisons de ce nouvel intérêt. (7) Parmi celles-ci, on doit surtout noter les préoccupations au niveau du changement de la structure occupationnelle et de la distribution des compétences en rapport avec les changements technologiques. D'une part, si les innovations technologiques sont contrées par l'absence en nombre et en qualité de travailleurs compétents, la croissance économique subit un ralentissement. D'autre part, si certaines occupations deviennent rapidement désuètes, les travailleurs doivent devenir plus polyvalents pour s'assurer d'un emploi constant. C'est dans cet

esprit, que survient la loi fédérale de l'assistance à la formation technique et professionnelle en 1961. Devant les besoins sans cesse croissants au chapitre de la formation et pour assurer une meilleure organisation des divers programmes d'assistance, la loi de 1961 est remplacée en 1967 par la loi concernant la formation professionnelle des adultes.

En quelques lignes, nous avons tracé l'évolution des principaux éléments de solution au problème du chômage. On peut, pour la suite de l'exposé, schématiser le parcours que nous venons de décrire:

étaient en priorité destinés à ceux dont le niveau de compétence était le plus bas, à ceux pour qui le risque de chômage était le plus grand. Ceux qui ont déjà entendu le ministre Marchand s'adresser à des chômeurs potentiels d'une usine en voie de transformation ou à des chômeurs actuels d'une région désignée, se souviendront probablement de sa façon de brandir le spectre de la disparition vertigineuse des occupations dont la majorité des chômeurs tirent aujourd'hui leur subsistance et de la nécessité intransigeante de se hausser à un niveau de compétence sans commune mesure avec le

gie et de la conception de l'école, si on ne fournit pas un environnement de support (famille, quartier, équipe d'éducateurs) plus adéquat que celui que connaissent les groupes défavorisés dans les centres urbains. De ces constatations, sont nés d'autres perspectives de mobilité. Parmi ces nouvelles conceptions, on retrouve un mouvement *anti-diplôme* qui s'appuie sur le postulat de plus en plus répandu que *les prérequis d'éducation sont disproportionnellement élevés pour beaucoup d'emplois sinon pour la plupart.* (9) L'interprétation du marché du travail sous-jacente à ce postulat implique que la société capitaliste aurait remplacé le niveau de salaire par le niveau de scolarité comme mécanisme régulateur de la rencontre de l'offre et de la demande. Juste retour des choses pour le système économique. Le chômeur-indigent se voit promu au titre de chômeur-non-instruit. Le système économique dont on ne saurait retarder la croissance se retrouve innocenté comme au temps d'avant-Keynes. Le mouvement *anti-diplôme* préconise des formules de formation *sur le tas* en remplacement des formules d'éducation traditionnelles. Un cadre concret d'apprentissage, la sécurité psychologique d'un emploi au terme de la formation, la familiarité avec le secteur d'activité sont autant d'éléments qui garantissent le succès de la formation dans le contexte de travail. On peut facilement conclure que si les gouvernements étaient sérieux quand ils brandissent la menace du progrès technologique, ils s'empresseraient de planifier des programmes de formation dans l'entreprise plutôt que de subventionner des cours scolaires. Il faut cependant remarquer que de tels programmes remettraient dans les mains des entreprises une grande partie de la responsabilité collective de la formation de la main-d'oeuvre que les gouvernements assument présentement seuls avec les travailleurs.

Retenons-nous de poser ici un diagnostic sur les programmes actuels de formation de la main-d'oeuvre. Imaginons que les cours tels qu'ils existent sont des mécanismes efficaces et posons une autre question. Tels qu'appliqués aux chômeurs canadiens qui en ont le plus besoin les programmes de formation ont-ils

	Au plan du travailleur	Mesures	Au plan de l'économie
I	Chômeur-indigent	Charité publique	Demande de travail suffisante
II	Maintenir le revenu du chômeur	Assurance et assistance-chômage	Sous-utilisation permanente de l'offre de travail
III	Assurer la liberté du travailleur et lui permettre de trouver un emploi productif	Formation technique et professionnelle	Progrès technologique entraînant la désuétude de certaines occupations

Les gestes gouvernementaux en matière de main-d'oeuvre font toujours grand état de la nécessité de hausser le niveau de compétence des travailleurs. Le premier chapitre du livre blanc *Pour une politique québécoise de main-d'oeuvre* ne se fait pas tort de souligner que *l'évolution rapide des méthodes de production force les travailleurs à accroître leurs connaissances à un rythme équivalent.* (8) Le problème qui se présente aussitôt est de choisir les travailleurs qui, les premiers, vont être aidés à accroître leurs connaissances.

Entre la seconde chance et les impératifs du progrès technologique

Quand le projet de loi concernant la formation professionnelle des adultes fut présenté au parlement canadien, le ministre de la main-d'oeuvre et de l'immigration de l'époque, Jean Marchand, décrit l'objectif majeur de la loi. Il s'agissait d'assurer une seconde chance à ceux qui n'avaient pu acquérir d'aptitudes de travail spécialisées durant leur jeunesse et à ceux qui se voyaient mis à pied par suite de la disparition de leurs emplois devenus désuets. Le ministre indiquait que les programmes gouvernementaux de formation

niveau moyen que nous connaissons présentement. Le tandem est bien établi: d'une part, donner une seconde chance aux plus défavorisés; d'autre part, répondre aux conséquences du rythme accéléré de changement technologique. Il reste à se demander si les politiques actuelles de formation des adultes peuvent satisfaire les deux pôles du tandem.

Les programmes de formation financés par le gouvernement fédéral sont surtout des programmes de cours. Il convient tout d'abord de réaliser les objectifs attendus pour le travailleur comme pour l'économie. Poser cette question, c'est sortir du cadre de pensée des technocrates et des économistes pour entrer dans celui des penseurs sociaux et des sociologues. A notre époque toutes les sociétés industrielles ont recours à l'éducation et au recyclage hors-travail des adultes pour accélérer la mobilité sociale ascendante. Partout apparaissent aussi des études qui mettent en doute l'efficacité de ces mesures. En résumé, ces études montrent qu'on ne change pas grand-chose si on ne brise pas des modèles bien établis de cumul des privilèges. Amener plus de gens du bas de l'échelle sociale à l'école est sans grande efficacité si on ne redistribue pas les équipements scolaires, si on n'innove pas au niveau de la pédagogie

des chances de succès? Si l'on en croit les groupes qui ont exprimé des opinions quant aux programmes de formation technique et professionnelle, ceux-ci sont particulièrement déficients au niveau du contenu et au niveau de l'encadrement d'orientation. A travers ces deux critiques, on rejoint les ambiguïtés fondamentales des programmes canadiens. L'éclosion d'une main-d'oeuvre capable de se modeler au déroulement du progrès technologique passe par l'acquisition d'une formation théorique polyvalente, reposant sur des aptitudes générales d'adaptation et d'innovation plutôt que sur des connaissances spécifiques et spécialisées. Quant les étudiants-chômeurs de Saint-Jérôme se plaignent de l'allure théorique des cours qu'ils reçoivent, ils énoncent implicitement l'évidence: les cours de formation qui sont censés préparer la main-d'oeuvre de demain datent eux-mêmes d'un autre âge, surtout si on les administre à des populations dont les habitudes scolaires remontent loin dans le temps et sont plutôt minces. De deux choses l'une: ou bien on ne cherche pas réellement à hausser le niveau de compétence de la main-d'oeuvre comme collectivité, ou bien on s'est résolu à ne pouvoir le faire pour les gens les plus démunis sans qu'on ose leur avouer. La deuxième hypothèse apparaît plus vraisemblable si on s'attarde à certaines données sur les programmes de formation des adultes.

"De l'assistance sociale déguisée"

En 1968, les responsables de l'éducation des adultes à la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal invitaient les adultes inscrits aux cours académiques de niveau secondaire à participer à une enquête. Le questionnaire de cette enquête demandait aux étudiants-adultes d'exprimer leurs aspirations professionnelles par rapport à une liste d'occupations. Cette liste correspond aux cours de formation technique et professionnelle offerts aux chômeurs. Dans un document de travail sur la formation professionnelle des adultes, Raymond Bernier a calculé que les occupations présentées en termes d'aspirations aux étudiants correspondaient à un accroissement de 20% des effectifs de travailleurs

engagés dans ces occupations entre 1951 et 1961 pour la région métropolitaine de Montréal. (10) Ce taux de croissance laisse croire que les occupations auxquelles on invite les aspirants à la mobilité sociale sont des secteurs en développement. On doit vite oublier cette impression quand on constate que le taux de croissance pour l'ensemble des occupations entre 1951 et 1961, dans la région métropolitaine de Montréal, est de 47%. (11) Les champs ouverts pour ceux dont les 13 compétences sont faibles et dont les anciennes occupations sont maintenant désuètes, risquent d'être des chemins sans issue tout autant que ceux dont ils sortent. Ou bien, encore une fois, le phénomène des impératifs du progrès technologique tel que présenté par le gouvernement est un bouc-émissaire, une soupape pour atténuer la tension du chômage.

Si cette seconde interprétation est juste, les programmes de formation *dans un grand nombre de cas, correspondent tout simplement à de l'assistance sociale déguisée* selon la formule utilisée par le ministre Castonguay. (12) Dans ce cas, oublions la création du travailleur de demain et ne retenons que la seconde chance offerte aux plus démunis dont parlait le ministre Marchand. Même à ce chapitre, le dossier de la formation professionnelle des adultes pose un certain nombre de problèmes. S'il faut en croire les chercheurs démissionnaires du comité sénatorial sur la pauvreté, les programmes de formation des adultes ne rejoignent pas les groupes les plus démunis. Alors que la main-d'oeuvre masculine canadienne compte 40% de ses membres ayant moins de neuf années de scolarité, les représentants des travailleurs à faible scolarité ne constituent que 53% des adultes-étudiants inscrits aux programmes de formation en 1969. (13) Une recherche du ministère de la main-d'oeuvre et de l'immigration réalisée auprès des inscrits de 1967-68, donne une moyenne de scolarité de 9.1 années pour les étudiants-adultes qui se compare très bien avec la moyenne de 9.6 années pour l'ensemble de la main-d'oeuvre. (14) Les conditions d'admission des chômeurs aux programmes de formation constituent souvent des barrières que ne

peuvent franchir les travailleurs qui ont le plus besoin d'une seconde chance. Les candidats doivent avoir été membres de la main-d'oeuvre depuis trois ans, de sorte que les jeunes et ceux qui ont dû se retirer du marché du travail se voient évincés. Les cours ne sont offerts qu'à ceux qui peuvent compléter une formation quelconque dans un délai de 52 semaines. Enfin, les candidats doivent exprimer aux officiers des centres de main-d'oeuvre des aspirations occupationnelles spécifiques pour être admis aux programmes de cours. Il va sans dire que les chômeurs les plus défavorisés ne sont pas les plus susceptibles de se raccrocher à des aspirations très précises, si ce n'est celle de trouver un emploi.

Formation professionnelle et distribution de biens symboliques

En résumé, les programmes de formation des travailleurs sont ambigus et servent mal à la fois la cause du progrès technologique et celle des groupes de travailleurs les plus démunis. Ces ambiguïtés semblent se répercuter au niveau des résultats qu'entraînent les cours. Si les investissements au chapitre de la formation de la main-d'oeuvre touchent surtout les moins défavorisés parmi les travailleurs pour qui la permanence d'emploi constitue un problème, et si ces investissements parviennent mal à assurer un accroissement collectif de la compétence de la main-d'oeuvre, on devrait au moins s'attendre à ce qu'ils allègent la situation des chômeurs qui en bénéficient. Sur ce point les résultats se mesurent par rapport à la possibilité de trouver plus rapidement un emploi plus rémunérateur après le cours de formation. Revoyant les résultats de la recherche du ministère de la main-d'oeuvre et de l'immigration (voir note 14), Bernier conclut qu' *à niveaux de scolarité équivalents et face à des marchés d'emploi comparable, la proportion des étudiants anciens chômeurs ayant réussi le cours et qui étaient encore en chômage six mois après la fin du cours est sensiblement supérieure à la proportion des chômeurs demeurés sur le marché du travail et qui sont encore en chômage six mois plus*

tard. (15) Au terme d'une recherche récente auprès des étudiants-chômeurs de la région de Montréal, on trouve la conclusion suivante: à court terme, les cours de pré-emploi ne répondent à aucun des objectifs qu'ils poursuivent, c'est-à-dire améliorer l'accès au marché du travail, la conservation de l'emploi et le salaire de l'adulte. (16)

En somme, il se peut que la loi concernant la formation professionnelle des adultes ne soit, telle qu'appliquée actuellement, qu'un mécanisme de compensation. Ne pouvant résoudre le problème aigu du chômage, ne pouvant fournir un emploi productif, rémunérateur et stable à ceux que frappe le chômage, le gouvernement distribuerait à ces personnes un bien symbolique: la connaissance. Cette interprétation permet d'expliquer jusqu'à un certain point l'ambiguïté du programme de formation que nous avons précédemment mise à jour. Le thème du progrès technologique jouerait un rôle idéologique dans la politique de main-d'oeuvre, il servirait à valoriser les programmes de formation et ceux qui y participent. Comme la politique de main-d'oeuvre n'est pas doublée d'une politique d'emploi qui puisse, sinon contrôler le progrès technologique du moins coordonner les efforts gouvernementaux et le développement économique à moyen et à long terme, l'insertion des programmes de formation dans la conjoncture économique risque d'être symbolique. Dans le cadre de ces contraintes, il n'est pas surprenant que le fonctionnement des programmes soit prudent. La prudence s'exprimant par le choix des candidats qui ont le plus de chance

de tirer quelque profit que ce soit de l'opération, soit les favorisés parmi les défavorisés. Si la conjoncture économique est désastreuse et si aucun profit palpable n'apparaît chez les étudiants-chômeurs, ceux-ci restent avec l'impression qu'on leur a quand même donné quelque chose: la connaissance. Peu importe que cette connaissance soit désuète et inutilisable, puisque les étudiants-chômeurs ont été payés pour participer au rituel de distribution de l'éducation. ●

Bibliographie

- 1—**La dernière chance des laissés pour compte**, 2e mémoire sur les cours de perfectionnement scolaire et professionnel présenté par les élèves de ces cours, des corps intermédiaires et un groupe de citoyens de la région de Saint-Jérôme; les Editions Etendard, mai 1968, non-paginé.
- 2—**Le Devoir**, mardi 16 novembre 1971, page 6
- 3—**La dernière chance des laissés pour compte**, op. cit.
- 4—J. Boivin et B. Solasse, **L'assurance-chômage et les services aux travailleurs**, Commission d'enquête sur la santé et le bien-être social, Annexe 21, Gouvernement du Québec, novembre 1970, p. 203.
- 5—Bureau International du Travail, **Bulletin officiel**, Vol. 44, no 1, 1961, p. 31.
- 6—Recommandation du rapport Rowell-Sirois citée dans "**L'Education des Adultes et les Problèmes de Main-d'oeuvre**", Cahiers de l'I.C.E.A., nos 6 et 7, p. 70.
- 7—N.M. Meltz, "Manpower Policy: 'Nature, Objectives'", **Relations Industrielles**, vol 24, no 1, 1969
- 8—**Le Devoir**, mardi 16 novembre 1971, page 7
- 9—S.M. Miller et P.A. Roby, "Stratégie pour la mobilité sociale", **Sociologie et Société**, vol 3, no 1, mai 1971, page 61
- 10—Raymond Bernier, **La formation professionnelle des adultes**, document de travail, C.E.C.M., avril 1971, tableau XVIII, page 70.
- 11—Idem, tableau XVI, page 68.
- 12—**Le Devoir**, 4 juin 1971
- 13—"The renegade report on poverty", **Last Post**, vol 1, no 8, Summer 1971, p. 17
- 14—F.D. Upex, **Occupational Training for Adults Program, Pilot Follow-Up Survey**, Planning and Evaluation Branch, Program Development Service, Department of Manpower and Immigration, Ottawa, 1969.
- 15—R. Bernier, **La formation professionnelle des adultes**, op. cit., page 92
- 16—F. Duchesne-Fortin, **Consultation Populaire, Sixième Consultation: le Recyclage**, Conseil de Développement Social du Montréal Métropolitain, août 1971, page 114

Hull loge à l'enseigne du sous-développement social, culturel, économique et politique. En maintes occasions, les émissions de Radio-Canada PRESENT et SUR LE VIF démontraient cette condition.

L'urbanisation accélérée de ce comté urbain (accroissement de population de 512% entre 1901 et 1966) en fait la 8ème ville du Québec. Cette vitalité démographique, reflet d'une urbanisation généralisée, accentue les déséquilibres de la région et, plus intensément, ceux de la ville. Le revenu annuel de la population reste bien inférieur à celui de son voisin d'Ottawa. Les assistés sociaux forment une partie de plus en plus importante de la classe active. Comment les ignorer alors qu'ils témoignent quotidiennement des politiques d'emploi dépassées, des programmes de rénovation urbaine qui ignorent les logements insalubres?

La municipalité, tout comme le citoyen, connaît et subit l'endettement. L'analyse budgétaire de l'année 1970-71 révèle des revenus de 7.6 millions de dollars et des dépenses de 13.7 millions de dollars dont 28.8% engloutis par le *service de la dette*. Les services de protection publique (police, incendie) viennent au premier rang des dépenses (29.4%) alors que les travaux publics ne représentent que 12.1% des dépenses de cette même année. Traduites en terme budgétaire, les politiques municipales de rénovation urbaine, de santé publique et de bien-être social (0.6%) viennent au dernier rang. Déséquilibre budgétaire, dépenses orientées sur l'endettement et la protection publique éclairent partiellement l'allure de la gestion municipales de rénovation urbaine, riurement la répartition des revenus à la lumière des faits d'appropriation foncière.

Une métropole?

L'importance d'une capitale régionale se mesure au rayonnement que lui confèrent la qualité et la diversité des services rares qu'elle dispense. De plus, elle génère des activités qui lui assurent une vie d'échanges dont l'intensité commande la croissance régionale. Ce pouvoir de commandement implique un développement industriel continu susceptible d'absorber la main-d'oeuvre locale et les migrants. Par ailleurs, l'intensité de la vie d'échanges reste dépendante de la qualité du réseau routier régional.

En quoi Hull, que l'on dit *Métropole de l'Ouest du Québec*, correspond-elle à la définition que l'on vient d'esquisser. Hormis l'implantation récente de l'Université du Québec, Hull offre peu de services rares. La faiblesse du réseau routier régional limite la vie d'échanges, le rayonnement de cette *métropole* et les relations avec Montréal. Dans ce dernier cas, tout passe via l'Est ontarien. Quant à l'arrière-pays Hullois, qui regorge de forêts et de lacs concédés aux compagnies, les zones de peuplement en bordure de la rivière Outaouais sont en proie à l'exode rural.

Par ailleurs, le chômage règne et le secteur tertiaire, directement lié à Ottawa, absorbe une part de plus en plus importante de la population active. Plus le tertiaire croît, plus la dépendance du citoyen s'accroît par son lieu de travail qu'est Ottawa. Absent de Hull le jour, il y revient le soir pour dormir. Cette métropole se transforme graduellement en ville-dortoir.

Ces phénomènes tant de fois décrits font presque du Hullois un citadin sans ville. Ce quotidien laisse sa

marque dans le paysage urbain. L'île de Hull, c'est le coeur de la cité, le milieu ouvrier et la compagnie Eddy. Par-delà le Ruisseau de la Brasserie, les quartiers accueillent la classe moyenne qui, chaque matin, se renouvelle aux sources de l'aliénation.

Les transformations du paysage urbain entre 1945 et 1965 reflètent autant la vitalité démographique, la stagnation industrielle que l'emprise de la C.C.N. En vingt ans, les espaces résidentiels ont augmenté de 10.3%, passant de 9.8% à 20.1% de la superficie totale de la ville. Pendant la même période, les espaces industriels se sont accrus de 0.9% alors que les espaces verts affichaient une diminution de 1.7%, passant de 19.3% à 17.5% de la superficie de Hull.

La C.C.N.

Comment expliquer qu'une ville en pleine croissance démographique ait pu en 1966 se payer le luxe d'une ceinture verte couvrant plus de 20% de son territoire?

Dès 1905, sous le nom de *Commission d'Embellissement d'Ottawa*, la Commission de la Capitale Nationale s'appropriait les espaces péri-urbains. En 1955 son emprise sur le Parc de la Gatineau, le Lac des Fées et le Lac Lemay était assurée. Et en 1967, la C.C.N. achetait au Nord de Hull les espaces qui complétaient sa ceinture verte (cf. Rapport de la C.E.I.T.Q., vol. 1, 6, planche 10).

Ce luxe d'une ceinture verte, imposé par la C.C.N., paralyse la Ville de Hull. Les espaces verts rendent impossible toute expansion continue du tissu urbain et vouent à l'insuccès les développements communautaires réalisés à l'ouest et l'est de la

ville. Ces développements communautaires sont de trop faible densité pour susciter des effets d'entraînement (voir carte ci-jointe). Les espaces disponibles pour de nouveaux lotissements se font rares. Malgré la poussée démographique qui se poursuit et cette rareté d'espaces à bâtir, la ville a encouragé la construction d'unifamilial, les développements de faible densité! Comment ne pas reconnaître l'influence discrète de la C.C.N. . . . Hull avait jusqu'en 1969 un service d'urbanisme . . . sans urbaniste!

Cette ceinture verte conditionne aussi les tracés routiers actuels qui mènent à la ville, de même que les tracés futurs. En fait, pour atteindre le coeur de Hull, toute nouvelle route devra franchir la ceinture verte. Celle-ci étant *propriété privée* de la C.C.N., il y a de fortes chances que les tracés épousent la volonté de cette dernière. Les *Céci-nois* ont un sens très aigu de la propriété privée.

Les transformations du paysage urbain sont ici présentées par référence à l'utilisation du sol. C'est l'aspect le plus visible de tout paysage. Dans le cas de Hull, ce paysage affiche autant les déséquilibres de croissance que l'emprise de la C.C.N. Mais par-delà le paysage que l'on peut analyser, il y a la face cachée: la propriété.

Qui possède l'espace foncier urbain de Hull? La question est simple, mais pour y répondre il faut dépouiller le rôle d'évaluation de la municipalité. Nous avons accompli cette tâche énorme avec nos étudiants en 1968. Même des résultats fragmentaires peuvent éclairer la condition hulloise.

La petite propriété varie de 200 à

2,600 pieds carrés; la moyenne propriété, de 2,600 à 4,900 pieds carrés; la grande, de 4,900 à 74,500 pieds carrés; et la Maxi, de 74,900 à 7.18 millions de pieds carrés. Telles sont les catégories de propriétés selon la superficie. La petite et la moyenne propriété forment 80% des parcelles mais couvrent à peine 11% de la superficie de la ville. A Hull, les 95 maxi-propriétés qui représentent à peine 3% des parcelles inscrites au rôle d'évaluation, couvrent 80% de la superficie municipale. Seulement 17 propriétaires se partagent les maxi-propriétés qui totalisent 56% de l'évaluation foncière totale (12.5 millions de dollars).

La C.C.N. vient au premier rang de ces propriétaires géants, suivie de près par le gouvernement fédéral. Ces deux premiers qui, en réalité, ne font qu'un, monopolisent environ 40% de la superficie municipale. Les industries CANADA CIMENT et E.B. Eddy viennent au 2ème rang. Les grands spéculateurs (Chaudière Power Owners, Gatineau Boom et Cie d'Habitation Laurier) suivent de près les industries. Les Pères Oblats viennent au 4ème rang des maxi-propriétaires. Cet ordre serait peut-être modifié si d'une part nous établissions l'importance des petites, des moyennes et des grandes propriétés détenues par ces colosses; et si, d'autre part, le rôle d'évaluation municipale donnait plus de renseignements quant aux propriétés non-évaluées *parce que sans superficie*. Les maxi-propriétaires ont de nombreuses propriétés *incognito*.

Revenons maintenant au budget municipal, car le lien s'impose. Une municipalité ne taxe jamais un gouvernement supérieur. A Hull, ce gouvernement supérieur (C.C.N. et Fédéral) qui possède 40% de la superficie municipale, ne paie donc pas de taxe, mais accorde des contri-

butions et des subventions. Mettons ensemble le gouvernement du Québec, le fédéral et la C.C.N. Leurs contributions et subventions qui tiennent lieu de taxe foncière représentent 4.5% des revenus de la municipalité. Le fardeau fiscal est donc reporté sur quelques maxipropriétaires et, naturellement, sur la classe (80% des propriétés) possédant 11% de la superficie municipale. Leur taxe foncière couvrirait 12.4% des revenus de la ville de Hull, excluant la *taxe foncière spéciale et améliorations locales* (24.4%)

Cette condition foncière date de 1968. L'appétit, dit-on, vient en mangeant. En 1969-70, la C.C.N. sans doute insatisfaite d'encercler la ville, exproprie et achète une partie du centre-ville pour construire des édifices fédéraux. Après la ceinture, le coeur! Petit à petit ce qui reste de vital du centre-ville passera à la C.C.N. Certains leaders locaux ont applaudi. Enfin le fédéral investit chez nous. Imaginez un programme de construction de 283 millions de dollars! Ce programme génère en moyenne 58 emplois par année pour le citoyen de Hull et 530 emplois pour celui d'Ottawa, alors qu'il touche avant tout Hull. Tout ça est écrit dans le document de la C.C.N. intitulé *HULL 1969-1995*. Il s'agit donc d'une action de longue portée où la C.C.N. envisage même le *phasing out* industriel de Hull.

Si tout ce programme se réalise dans son *phasing out*, la compagnie Eddy déménagera pour faire place à un . . . espace vert approprié. Ca va réduire le nombre des maxi-propriétaires en gonflant encore l'importance du plus gros propriétaire foncier de Hull. Tout ça dans un premier temps.

Mais au 2ème temps de la valse,

tout le problème d'attraction industrielle à Hull reste entier, sachant qu'il est plus facile de perdre une industrie que d'en attirer une. Et au troisième temps, le budget municipal prend la couleur des contributions et subventions tout en balançant le fardeau sur la masse des mini-propriétaires, à moins que l'on se décide à instituer une taxe de locataires.

Les conséquences prévisibles (voire même actuelles) ressortent clairement:

- 1—dépendance totale (économique, politique et sociale) de Hull vis-à-vis Ottawa,
- 2—le pouvoir municipal? un échevin élu à un conseil dont les pouvoirs résident à la C.C.N.
- 3—les taxes foncières? Quel écart entre le citoyen et le fédéral, à la fois propriétaire et percepteur!

Pour les projets actuels de la C.C.N. à Hull, ni la population, ni les échevins furent consultés. Le programme de la C.C.N. vise à satisfaire les besoins du fédéral et non ceux de la population hulloise.

Reconnaissons néanmoins les vertus (!) de la C.C.N. Elle a compris depuis fort longtemps qu'à toutes fins pratiques, on n'aménage que ce que l'on possède. Les leaders municipaux ont peut-être compris ce principe d'aménagement, mais sans argent, sans pouvoir et sans initiative, ils ont fait ce qui restait à faire: rien.

Et le Québec dans tout ça?

Le gouvernement du Québec a depuis toujours manifesté la plus grande indifférence face aux problèmes hullois. A-t-il seulement mesuré la portée de son désintéressement?

En de rares occasions, le Hullois a réalisé qu'il vivait au Québec. Ainsi, en période électorale le citoyen exprimait son appartenance au Québec. Mais après élection, les marques d'intérêt s'estompaient plus rapidement chez l'élu que chez l'électeur.

L'indifférence des gouvernements québécois a non seulement enrichi le sentiment d'isolement chez le Hullois, mais encore préparait peu ceux-là à apporter des solutions permanentes aux problèmes de Hull. Ainsi, pour chaque demande venant de Hull, le gouvernement transmettait sa réponse classique: *On ne peut pas vous donner ceci ou cela, ça existe déjà à Ottawa.* Mais alors, pourquoi le citoyen de Hull, qui connaît l'éternelle réponse de Québec, n'a-t-il pas demandé... des politiciens? Réflexion faite, vivant le jour à côté des élus qui siègent à Ottawa, le Hullois a sans doute jugé préférable de s'abstenir.

Il y eut tout de même la Commission d'enquête sur l'intégrité du territoire. Celle-ci a décrit en 8 volumes une situation critique que les Rinistes d'alors qualifiaient de *Nouveau Labrador*. Puisque vous savez maintenant les conditions d'appropriation foncière à Hull, croyez-vous qu'ils exagéraient?

A cette époque, le verbe Hullois nourrissait à lui seul quelque 545 pages de mémoires soumis à cette Commission qui étudiait en priorité LES PROBLEMES DE LA REGION DE LA CAPITALE NATIONALE. Depuis lors, la C.C.N. s'est approprié une partie du centre-ville. Les rapports de la Commission n'ont pas incité les politiciens à agir en priorité. Pour apaiser les cris d'alarme des Hullois, le gouvernement a créé la Société d'Aménagement de l'Outaouais qu'il

contrôle. Puis il y eut octobre... et le silence s'est fait.

Les citadins sans ville

Evidemment, les brillantes recommandations de la Commission suggérées par les mémoires des citoyens n'ont plus cours à l'ère d'un fédéralisme rentable. De toute manière, ça ne change guère les données du problème. Dans *Le Devoir* (19 mai '71), Jean-Pierre Bonhomme écrivait: *Le vrai problème, en effet, c'est de savoir comment les Québécois de Hull vont pouvoir rester Québécois tout en participant aux décisions qui les concernent.* Comme l'ère n'est pas à la participation, cette dimension du problème Hullois risque de se perpétuer. Le Hullois restera peut-être Québécois, mais sur un territoire qui déjà ne lui appartient plus.

Tout compte fait, à Hull la démocratie urbaine et la juridiction exclusive du Québec en matière municipale souffrent d'un cancer généralisé. En attendant l'embaumeur, le gouvernement du Québec pourrait peut-être fredonner son air de juridiction exclusive tout en vendant ce qui reste du centre-ville de Hull. Pourquoi perdre du jour au lendemain une longue tradition de vendeur? Nos mines, nos forêts et nos lacs y ont passé; c'est le tour des villes. Demain on découvrira que l'exemple de Hull n'est pas unique, que le Hullois, profondément isolé du reste du Québec, vit en étranger dans une ville aménagée pour embellir la capitale fédérale et non pour satisfaire des besoins prioritaires. ●

LES AMÉRIQUES LATINES: TERRES DE FEU

PAR JORGE LEON



“ Dans de nombreux pays d’Amérique latine la révolution d’aujourd’hui est inévitable. Ce fait n’est déterminé par aucune volonté. Il est déterminé par les horribles conditions d’exploitation dans lesquelles vit l’homme d’Amérique, le développement de la conscience révolutionnaire des masses, la crise mondiale de l’impérialisme et le mouvement universel des peuples sous le joug ”. (Seconde déclaration de la Havane).

N.D.L.R.

LES AMERIQUES LATINES: TERRES DE FEU, tel était le thème du troisième Congrès de relations internationales de Québec. Ce congrès avait lieu les 24, 25 et 26 septembre dernier, au Lac Beauport. Il était organisé par le Centre québécois de relations internationales (CQRI), affilié à l'Institut canadien des affaires internationales (ICAI) en collaboration avec le Centre d'études de politique étrangère de Paris.

L'article ci-dessous a été rédigé par Jorge León, à la suite de ce congrès. Monsieur León est originaire de Quito (Equateur), où il fit ses études secondaires. En 1966 et 1967, il fréquenta le Centre d'études universitaires de Trois-Rivières. Il obtint, en 1971 à l'Université Laval, sa Maîtrise en Sciences politiques.

Le troisième Congrès annuel de relations internationales de Québec portait cette année sur l'Amérique latine. Au cours du congrès plusieurs spécialistes du *continent du Sud* ont essayé de définir les différents sens du titre même du congrès: **LES AMERIQUES LATINES: TERRES DE FEU**. Ce titre fort suggestif, mais à la fois très folklorique et ambigu, fut l'occasion, au cours du congrès, d'une démythification de certaines images trop séduisantes de la vie socio-politique de ce continent *au Sud du Rio Grande*. Entre autres, le mythe d'un continent entièrement homogène reçut son coup de grâce. Il est d'ores et déjà évident que des particularités régionales, ethniques, sociales, culturelles, etc., nous obligent à parler d'une hétérogénéité des vingt *Amériques latines*. Toutefois ce pluriel s'avère ambigu du moment où nous nous rendons compte de l'existence des phénomènes communs du sous-développement, de la dépendance économique, sociale, politique et culturelle, de l'exploitation par une minorité interne et par les grands trusts internationaux. Quant à l'image de convulsion et de violence qu'évoque

l'expression *terres de feu*, elle est par trop folklorique et exige plus de nuances, moins de *globalisme*. S'il y a vraiment un mythe à effacer de nos conversations, c'est bien celui qui consiste à croire aux *modèles* ou aux *voies* politiques et sociales. La *voie mexicaine*, la *voie chilienne*, la *voie cubaine* et la dernière, la *voie péruvienne*, ne sont ni des voies ni des modèles à suivre. Les participants au Congrès ont bien insisté sur le fait que chaque unité politique, en fonction de ses particularités, du rapport de ses forces internes doit opter pour une stratégie particulière dans le changement de ses structures socio-politiques. Les dites *voies* et *modèles* ne doivent, par conséquent, que nous donner des leçons sur certaines actions et réactions des différentes forces sociales. Guérilla, coup d'Etat, *vote populaire*, ou une autre méthode de la prise du pouvoir en vue de la restructuration socio-politique (ou révolution), voilà autant de choix qui ne peuvent s'imposer qu'en fonction des circonstances concrètes dans lesquelles doit s'enraciner le processus révolutionnaire. Mais là n'est pas la prise de conscience la plus révélatrice des dix dernières années en ce qui concerne l'Amérique latine. Ce qu'il y a de plus encourageant, c'est la croyance de plus en plus enracinée de ce que les malheurs du continent ne doivent et ne peuvent être résolus que par l'Amérique latine elle-même. Cette conscience valorisatrice de soi-même, que plusieurs appellent *latino-américanisme* est sans doute un des éléments les plus majeurs pour l'avenir. D'ailleurs certaines parties importantes de deux forces sociales de grande envergure en Amérique latine: l'Eglise et l'Armée (comme, par exemple, au Pérou et peut-être au Panama) se réclament déjà du *latino-américanisme* et de la *révolution*. Nous nous devons d'examiner un peu ces phénomènes et ces forces sociales.

Le sens de la révolution

La *révolution*, mot utilisé par des mouvements sociaux et idéologiques différents, semble, ces dernières années, prendre un sens plus précis en Amérique latine: celui de la lutte contre la dépendance et pour la répartition équitable des ressources en vue de plus de bien-être et de justice. Les économies de l'Amérique latine axées en grande majorité sur l'exportation des ressources primaires, agricoles et minières (quelques-unes des économies reposent aussi depuis quelque temps comme au Mexique et les pays du cône sud, Brésil, Argentine, Chili, Uruguay, sur l'industrie de transformation de certains produits importés) restent absolument dépendantes des activités et des décisions d'une métropole importatrice, généralement située à Washington. Cette économie qui vit grâce à la demande externe et qui oblige la vie politique à se soumettre aux pressions et décisions des groupes de la métropole, est appelée *dépendante*. La tâche première ainsi de tout gouvernement d'avant-garde de l'Amérique latine, ce serait de briser ce trait d'union situé à l'extérieur afin de récupérer les centres de décision et de faire des politiques au profit de la majorité des latino-américains et non des compagnies internationales. Ces mesures prônées hier par Cuba et certains groupes avant-gardistes qualifiés d'extrémistes et de communistes, sont à l'heure actuelle acceptées par quelques gouvernements et certains organismes comme la CEPAL, comité des Nations Unies.

Il est devenu logique de constater que le sous-développement n'étant rien d'autre en fait que le développement du capitalisme international, les solutions à cette situation aliénante ne peuvent être trouvées dans le cadre du marché capitaliste des

pays industriellement avancés. Dans cette situation, les riches deviennent de plus en plus riches et les pauvres de plus en plus pauvres ne cessent de répéter les organismes qui étudient le phénomène du sous-développement sans idées préconçues et sans sauter aveuglément aux conclusions. Les pays *avancés* et notamment en Amérique du Sud la première puissance mondiale, ne peuvent pas ne pas établir des rapports de domination. Voilà la conclusion première de l'analyse du sous-développement et de la condition d'exploité des pays latino-américains. Les Etats-Unis et les autres pays économiquement très forts, de par leur besoin croissant d'obtenir un taux de profit plus grand pour leurs investissements, d'avoir des sources de matières premières disponibles et un vaste marché pour leur produits, exigent de la part des faibles en échange de leurs importations et de leurs investissements, des politiques qui ne sont autres que celles de la dépendance. Les rapports entre pays ne sont autres que ceux des intérêts de chacun et celui qui est le mieux équipé (le plus fort) pour favoriser ses intérêts et obtenir des profits, celui-là a les plus grands avantages dans les rapports avec les autres. Il s'en suit que les pays faibles, ceux qui sont entièrement dépendants de la métropole, sont les plus défavorisés dans ces interactions étatiques. Plus précisément ce sont les populations: paysannerie, classe ouvrière, et classe moyenne, grosso-modo les classes défavorisées qui sont victimes de cette dépendance et non pas les élites des gouvernements membres d'un oligarchie qui tout en servant d'appui aux forces extérieures, trouve son intérêt dans le statu quo. Fait remarquable cependant, certains secteurs de cette oligarchie qui de par sa situation privilégiée devait préparer un milieu *accueillant* aux investissements étrangers, commencent aujourd'hui

à voir leurs intérêts en contradiction avec ceux des grands trusts internationaux. Ainsi la *révolution*, celle qui consiste à refouler à la périphérie le continuum de domination de la métropole, devient quelque chose de plus en plus faisable.

Du panaméricanisme au latino-américanisme

C'est aussi dans cette perspective qu'il faut considérer la manifestation plus nette et plus forte du *latino-américanisme*. Celui-ci est l'aboutissement d'une prise de conscience politique de la domination étrangère et de l'échec des programmes de développement élaborés par le paternalisme des pays *développés*, programmes qui camouflent des intérêts économiques et politiques bien précis. Mais avant cette prise de conscience, l'illusion du panaméricanisme des gens du Sud fit long feu. En effet dès la fin de l'ère de l'administration espagnole, la croyance que des peuples ayant sensiblement même culture, même langue et même tradition devaient s'unir et former une sorte de grand tout fut bien entretenue par le déjà organisé et puissant voisin du Nord. Ainsi, le panaméricanisme des gens du Sud se concrétisa-t-il dans une **Union panaméricaine** qui au fond n'en était pas une et qui était grosse d'une autre idéologie, la *doctrine Monroe**. Par cette création les Etats-Unis faisait de l'Union panaméricaine et plus tard de l'Organisation des états américains (OEA) l'instrument par lequel ils se donnaient la *tâche* et le *devoir* de *protéger* en maîtres absolus le continent. Ces organisations qui donnaient l'apparence d'une union des *républiques soeurs* du sud, suivaient un vieux principe administratif, à

savoir que pour bien régner, il faut diviser. Ce n'est donc pas par hasard que les groupes avant-gardistes de l'Amérique latine insistent sur le besoin d'une réelle Union des pays et des économies régionales, et que les voisins du Nord ne regardent pas d'un bon oeil la formation des marchés communs. La conscience de plus en plus aiguë au niveau des administrations étatiques du fait que l'union des forces économiques et politiques est une tâche urgente, devient à coup sûr une victoire des forces avant-gardistes. L'opposition de plus en plus grande que connaissent les Etats-Unis au sein de l'OEA et l'incapacité de celle-ci à résoudre les problèmes socio-économiques des états américains sont des preuves de cette conscience critique appelée latino-américanisme. Le latino-américanisme, cette conscience qui veut utiliser ses propres forces pour soi, indique bien l'échec des programmes d'aide et de développement pratiqués par des grandes puissances (l'Alliance pour le progrès) et par certains organismes internationaux. Ces programmes n'ont été en fait que l'intégration plus grande des économies régionales à l'économie capitaliste occidentale avec la croissance désastreuse de la division internationale du travail qui s'en suit. Bref, cette intégration économique n'est que la recrudescence de la dépendance. Ce qui devient donc clair, c'est le besoin pressant de sortir du cadre du marché capitaliste occidental et de donner force à l'économie de la région à l'intérieur des Amériques latines elles-mêmes. Les résultats des programmes de développement existant jusqu'à ce jour ne font d'autre part qu'appeler l'établissement sans plus de délai d'une société socialiste. En effet, la distance sociale qui sépare les deux pôles de l'échelle socio-économique, classes supérieures (oligarchie) et classes populaires, n'a fait que s'accroître.

* On sait que la thèse juridique de la doctrine Monroe, unilatéralement proclamée par les Etats-Unis, proscribit l'intervention de pays extra-continentaux dans les affaires du continent.

Les structures de classe restent très rigides et la mobilité verticale peu accentuée. Les classes moyennes d'ailleurs sont numériquement très faibles au niveau du pouvoir et les indices d'amélioration du bien-être économique ne sont guère encourageants.

Les forces régionales d'avant-garde ont ainsi une double tâche tactique à court terme: lutter contre la dépendance économique, source de la dépendance politique, culturelle et sociale et établir, tout en appuyant les forces d'intégration régionales, des régimes politiques qui ne peuvent avoir d'autre objectif qu'une répartition plus équitable et digne des ressources économiques, sociales, intellectuelles, culturelles, étatiques, etc. . .

Deux forces sociales: l'armée et l'église

Les activités de l'Eglise et de l'Armée en ce sens, ont particulièrement attiré l'attention des congressistes. L'Eglise, force sociale d'envergure, pilier même de certaines sociétés quasi-féodales, est, en Amérique latine, divisée comme toutes les autres forces sociales. Il y a une Eglise dans ce continent qui reconnaît la contradiction entre les oligarchies nationales en collusion avec les intérêts étrangers et un peuple dominé. Cette église a dépassé les termes trop généraux et illusoire de *la promotion des masses* pour se situer dans la lutte pour la libération, c'est-à-dire pour la révolution socialiste. Mais, face à cette église attentive aux réalités sociales et que l'on retrouve dans les mouvements d'action sociale, dans les *organismes*

de base, il existe encore une église qui exploite la religiosité populaire en faisant miroiter aux yeux des populations des solutions magiques, ce qui sert en fait la cause de ceux qui profitent du statu quo actuel.

L'Armée connaît le même phénomène. Cette force sociale dont la puissance technique lui a permis de se professionnaliser et d'intégrer en son sein des couches des classes moyennes, tient son pouvoir actuel en grande partie du marché de l'armement et de l'appui du grand voisin du Nord. Cette armée qui est intervenue trop souvent dans le pouvoir politique afin de sauvegarder des intérêts entièrement étrangers à ceux de la population, semble aussi secouée par la prise de conscience de la dépendance et de la domination. Au gouvernement, elle dirige de plus en plus par la collégialité, cherche l'appui civil dans l'administration et réalise des programmes nationalistes et progressistes. L'exemple du Pérou est le plus spectaculaire, celui du Panama à un moindre degré, mais tous les deux ne laisseront pas d'inciter leurs voisins dans le même sens. Il n'est pas étonnant dès lors que le Département d'Etat craigne plus pour ses intérêts en regard de la situation du Pérou qu'en regard de celle du Chili. De toute manière, l'Eglise et l'Armée, châteaux-forts du statu quo et pièces maîtresses des intérêts de la métropole depuis longtemps, ne sont plus aujourd'hui étrangers aux besoins du peuple et aux exigences de la libération.

Au prix de l'union des forces populaires

Nous nous devons de ne pas oublier

toutefois que ce ne sont pas toutes les entités politiques de l'Amérique latine qui font des efforts pour lutter contre la dépendance et que la rigidité de leurs structures de classe exigera une conquête du pouvoir et des masses par la force bien organisée. Cela, encore une fois, dépend de chaque société. Quoi qu'il en soit, cependant, la réussite de ces objectifs semble dépendre énormément de l'unification des différentes forces d'avant-garde. La principale leçon du Chili nous a dit M. Choncol, ministre chilien de l'agriculture, est précisément de rendre évidente la possibilité pour les forces populaires de se mettre d'accord sur certains objectifs, et d'être plus efficaces. Car *le grand défaut de la gauche et la grande vertu de la droite, c'est que la gauche est trop idéologique.*

Enfin, il est nécessaire de signaler que le latino-américanisme semble être une réalité, grâce en partie au changement dans la configuration des forces au niveau international. La fin de la guerre froide et la disparition effective de la bipolarité mondiale ont permis un certain assouplissement des relations étatiques, duquel on peut espérer plus d'indépendance pour les pays d'Amérique latine. Le nouvel équilibre international peut bien leur faciliter la recherche d'appui à l'Est et la formation effective de l'union de leurs forces. Car l'avenir du continent semble essentiellement résider dans la possibilité pour les latino-américains de s'organiser par eux-mêmes et pour eux-mêmes.

Le Canada n'a pas été non plus absent de ce Congrès. Sa présence en Amérique latine, quoique relativement faible, n'a pas laissé de susciter des appréhensions chez les congressistes parce qu'il suit le

même chemin que le capitalisme américain. Les intérêts canadiens en Amérique latine, par exemple, prêtent main-forte à des régimes qui ont peu de soucis pour le respect de la personne humaine, comme au Brésil. La présence canadienne aux Antilles avait d'ailleurs déjà suscité certaines manifestations nettement anti-canadiennes en 1969. Face à cette présence canadienne dans le continent du Sud, nous devons nous demander sérieusement si le fait que les *grandes puissances* ont laissé et laissent le Canada s'établir dans la région ne tient pas à une sorte de répartition des *zones d'influence*. Dans ce cas, le Canada serait dès lors déjà très avancé sur la voie de l'impérialisme et ne mériterait plus qu'on lui accorde une miette de sa *bonne réputation*. ●

"Jacques Parizeau en liberté"

Jacques Parizeau, le célèbre économiste du parti Québécois, rédige une chronique à caractère économique tous les dimanches dans **QUEBEC-PRESSE**. Quand Jacques Parizeau parle d'économie, il en parle en expert: il a été conseiller du gouvernement québécois sous les administrations Lesage et Johnson.



Il faut aussi lire

- nos grands dossiers;
- nos bandes dessinées exclusivement québécoises;
- nos pages spectacles qui vont au fond des choses;
- nos chroniques destinées aux consommateurs;
- nos pages politiques qui ne ménagent personne, etc.

tous les dimanches dans

Jacques Parizeau

QUEBEC-PRESSE

Maintenant

Le temps des fêtes
et des cadeaux
est arrivé...

PRIX SPÉCIAUX POUR NOËL:

1 AN : \$6.00

2 ANS : \$10.00

OFFRE VALABLE JUSQU'AU 20 JANVIER

MAINTENANT
2715, CH. CÔTE-STE-CATHERINE
MONTREAL 250

Pour Noël,
faites confiance
à l'intelligence
de vos amis
(et de vos ennemis)
en leur offrant
un abonnement -
cadeau...

une revue discutée
et discutable,
mais qu'il faut lire

AVEC LES VOEUX DE LA REVUE,
NOUS ENVERRONS A CEUX
QUE VOUS AUREZ ABONNÉS
UNE CARTE DE NOËL
ATTESTANT VOTRE CADEAU:

1 AN 2 ANS

NOM.....

ADRESSE.....

AVEC LES VOEUX DE.....

MON ADRESSE.....

TÉL.:.....

TABLE ANALYTIQUE

1969

DOSSIERS

"DOSSIER/ACADIE"

RICHARD, C.: L'Acadie, une histoire à faire? 169

"DOSSIER/PHILOSOPHIE"

COLLABORATION: La philosophie pour tous au Cegep, nécessité ou perte de temps? 239

"DOSSIER/POINTE-SAINT-CHARLES"

PELLETIER-BAILLARGEON, H.: Pointe-Saint-Charles, réveil des citoyens 80

"DOSSIER/POWER CORPORATION"

ADAM, M.: Le journalisme est-il condamné? 152

CHARBONNEAU, A. et LAMARCHE, J.-A.: Des mini-monopoles au super-géant 144

GUAY, J.: La presse québécoise: propriété de la haute-finance 150

DROIT

COLLABORATION: Le Rapport Prévost 73

EDITORIAUX

DIRECTION (LA):

—L'avenir du français au Québec 291

—(Petite anthologie subversive et séditeuse) 295

—L'homme d'espérance 3

—Pourquoi une enquête publique sur Power Corporation 162

HARVEY, V.: Quand le pape a parlé, faut-il se taire? 98

HARVEY, V., et SAUCIER, P.: La violence à assumer et à dépasser 130

MASS MEDIA, ARTS ET LETTRES

BEAULIEU, Victor-Lévy: L'année d'une prise de conscience collective 312

BEAUPRE, V.: Vigneault et les faux prophètes 14

FEDERATION DES JOURNALISTES DU QUEBEC: Comment on peut contrôler la presse en 1969 277

GAY, R.: —Des jeunes couples fous, fous, fous 27

—Jusqu'au coeur ou jusqu'au viol 92

—La contestation à l'écran 268

—L'homosexualité dans le cinéma américain 125

—Sans micro ni caméra (entretien avec A. Lamothe) 316

—Teorema de Pasolini 182

—Yellow Submarine 62

LAMOUREUX, J.: 491, de Sjoman 20

MONGEAU, S. et CORMIER, A.: Pour adultes seulement 235

MONTPETIT, R.: Le phénomène Charlebois 61

RIVET, J.: Savez-vous lire votre quotidien? 185

POLITIQUE ET ECONOMIE

ALLARD, G.: —Les sophismes de l'Establishment

I 108

II 156

—Notre société contestée 53

BELANGER, J.-P.: La contestation d'octobre 25

FLAMAND, J.: — Crise des sociétés capitalistes et options socialistes 217

—Croisade ou politique contre la pauvreté 264

GAGNON, L.: Le Bill 56, un dur coup à la réforme scolaire 229

MAJOR, A.: Lettre aux inquiets de ce temps 141

PARIZEAU, J.: L'avenir économique d'un Québec souverain, I 300

POISSON, J.: Pour un Québec français ... 66

ROTSTEIN, A.: Les Juifs montréalais à l'heure du choix 105

SAUCIER, P.: 1969, année des décisions .. 32

SAUCIER, P. et GOSSELIN, Y.: Le temps des discours est fini 34

REVUE MAINTENANT

CHARBONNEAU, A.: —Enquête auprès de nos lecteurs 29

—Lecteurs, qui êtes-vous 121

—Quand la diversité fait l'unité 188

—Trois groupes d'âge, une famille d'esprit 203

GOSSELIN, Y. et SAUCIER, P.: La deuxième affaire Maintenant 7

HARVEY, V.: Réponse à Claude Panaccio 40

PANACCIO, C.: Lettre ouverte à Maintenant 38

SOCIOLOGIE

BERTRAND, A.: Les drogues 16

COLLABORATION: La publicité, langage de la société de consommation 89

DE RAVINEL, H.: Justice pour les vieillards 179

MONTPETIT, R.: La crise du temps 158

NEPVEU, P.: Les discothèques ou la fureur de vivre 121

NORMANDEAU, A.: L'homme psychologique 48

PELLETIER-BAILLARGEON, H.: Modes folles, modes sages? 280

ROWAN, R.: La liberté sexuelle: jusqu'où? 176

THEOLOGIE ET EGLISE

AUDET, J.-P.: Les sacrements: minute de vérité 208

CHARBONNEAU, A.: A quand notre concile local? 10

DUMONT, F. (mensuelles): —Après le système chrétien 102

—La mort appartient à tout le monde 285

—La théologie dans la rue 22

—Le défi du profane 57

—L'impasse d'une doctrine sociale 201

—Pour une Eglise vraie 166

—Retour aux origines 93

—Service de la vérité, service des pauvres 134

—Un nécessaire engagement dans l'histoire 232

EVELY, L.: Longtemps, j'ai été un prêtre païen 137

GRAND'MAISON, J.: —Jonas et le nationalisme de Baptiste 43

—L'Eglise québécoise face aux défis politiques 116

—Une église nouvelle en gestation 304

LEMIEUX, R.: L'enseignement religieux en mutation 112

MORAWSKA, A.: Test décisif pour les catholiques 272

PELLETIER-BAILLARGEON, H.: L'affaire Cardonnel 160

RACINE, L.: Qui est Paul Tillich? 198

1970

ACTUALITES

BAUDOIN, J.-L.: La nouvelle loi concernant l'ordre public 314

CHALVIN, S.: Qui paiera la note des réputations ébréchées? 309

DUPONT, L.: —La fin du Biafra 35

—Pour sortir du cercle vicieux de la violence (éditorial) 274

—(Petite anthologie sur la crise d'octobre) 276

GUAY, J.: L'halloween est terminée 308

HARVEY, V.: Le Brésil: dictature militaire et tortures 148

PELLETIER-BAILLARGEON, H.: —Le massacre de My Lai 32

—Les détenus et leurs avocats (interview avec J. Bellemare) 310

—Le vrai deuil des "Français du Canada" 335

SASPORTES, J.: Le Portugal: une majorité silencieuse 24

DOSSIERS

"DOSSIER/COOPRIX"

LAMARCHE, J.-A.: Une recherche coopérative 48

ROWAN, R.: Cooprix, c'est quoi? 56

"DOSSIER/HAITI"

COLLABORATION: Haïti: par-delà papadoc 152

"DOSSIER/NOUVEAU-QUEBEC"

BROCHU, M.: Dix ans de présence québécoise au Nouveau-Québec 219

SCHNEIDER, L.: La dernière chance de la langue esquimaude 224

LECHAT, R.: Le français: situation saugrenue et humiliante 226

SCHNEIDER, L.: Pour éviter un génocide esquimau 228
 LECHAT, R.: Au Nouveau-Québec, l'Eglise est anglicane 230

"DOSSIER/POLLUTION"

COLLABORATION: La pollution, ennemi no 1 128

DROIT

NORMANDEAU, A.: Le rapport Prévost. 3

EDUCATION

PELLETIER-BAILLARGEON, H.: Les premières retombées du bill 63 244
 PLOURDE, M. et GAY, R.: Le professeur de français libère la parole 172

MASS MEDIA, ARTS ET LETTRES

BEAULIEU, Victor-Lévy: —La TV sacrifie au dieu de la publicité 16
 —Sur trois aspects de notre aliénation culturelle 58
 GAY, R.: —Enseigner le cinéma: pourquoi? comment? 320
 —Je suis cinémaniacque 174
 —La violence au cinéma 37
 —Le cinéma québécois: le début d'un temps nouveau 184
 —Les enfants ont droit à leur cinéma .. 141
 —Où va Québec-Press? 151
 —Z de Costa Gavras 14

NUMERO SPECIAL

"LE QUEBEC DE DEMAIN A TRAVERS LE PROGRAMME DU P.Q."

LA DIRECTION: Liminaire 66
 DUMONT, F.: La critique déjà? 69
 BOILY, R.: Un Etat fort et efficace dans une démocratie de participation 74
 MEYNAUD, J.: Le programme économique du P.Q. 88
 LACHAPPELLE, R.: Le travail de demain selon le P.Q. 101
 BOILY, R., LACHAPPELLE, R. et MEYNAUD, J.: Le sens du pari québécois .. 109

PHILOSOPHIE

JOLIF, J.-Y.: Comprendre l'homme 9
 TISSOT, G.: Au-delà d'un monde préfabriqué 233

POESIE

COTE, Michel et Diane: Nos corps 192
 PERRAULT, P.: Poèmes du temps présent 306

POLITIQUE ET ECONOMIE

DIRECTION (LA): —L'enjeu du 29 avril (éditorial) 114
 —Québec au travail (éditorial) 147
 FOURNIER, J.-P.: L'offensive du FRAP . 246
 GOSSELIN, Y.: Les médecins dans la nouvelle société 293
 GUAY, J.: Le Québec d'août-septembre .. 272
 HARVEY, V.: Le Bill 62 5
 LAMARCHE, J.-A.: Pourquoi investir dans les coopératives alimentaires 204
 PARIZEAU, J.: —L'avenir économique d'un Québec souverain, (suite) 43

(suite et fin) 120
 VADEBONCOEUR, P.: Ce n'est qu'un début 250

REFORME ELECTORALE

BOILY, R.: 1. Pourquoi réformer en profondeur la loi électorale 255
 2. Les conditions d'une réforme efficace et non partisane 297
 3. Propositions de réformes de la loi électorale 324

REVUE MAINTENANT

HARVEY, V.: 100e numéro de Maintenant 279
 MORIN, J.-Y.: Du nationalisme duplessiste au nationalisme progressiste 286

SOCIOLOGIE

DE MONTIGNY, L.: J'abandonne mes études 11
 DIONNE-LEGAULT, D.: Dame Bêtise, conseillère en main-d'oeuvre 28
 DUMONT, F.: Notre culture entre le passé et l'avenir 290
 HARVEY, V.: Changer la société avec les jeunes 210
 PELLETIER-BAILLARGEON, H.: Cette bonne vieille nature 208
 SAINT-LAURENT, C.: L'érotisme et la société de consommation sexuelle 264

THEOLOGIE ET EGLISE

BAUM, G.: Où va la théologie? 40
 DESPLAND, M.: Reinhold Niebuhr 197
 DUMONT, F. (Mensuelles): —Entre la vie et la fête 21
 —La crise du langage religieux 252
 —La foi est une rencontre 61
 —La spiritualité? Une recherche dans l'histoire 213
 —Mounier toujours présent 201
 —Nos frères de l'Eglise hollandaise et nous 125
 —Se rassembler autour des tâches urgentes 317
 GRAND'MAISON, J.: Une église au seuil d'un second souffle 282
 HARVEY, V.: Une théologie politique révolutionnaire 242
 JOLIF, J.-Y.: La méfiance des chrétiens devant la politique 138
 MORIN, J.: Lettre à la Commission Dumont 188
 PELLETIER-BAILLARGEON, H.: Que rest-t-il de notre prière d'hier? 236

1971

CINEMA

DUPONT, L.: Une question de vie ou de mort 11
 GAY, R.: —Après Z... l'Aveu 36
 —Cinéma québécois: rentrée '71-'72 ... 320
 —La loi-cadre du cinéma: un nouveau Multi Media? 257
 —La SDICC: un "organisme jeune" et déjà médiocre? 332
 —Le cinéma en pleine crise sexuelle 29
 —Le sexe au cinéma québécois 132
 —Les films à succès: deux tendances . 125
 —Notre cinéma et l'Etat 196
 —Un pays sans bon sens 12

DOSSIERS

"DOSSIER/CHILI"

LA REDACTION: Pourquoi un dossier sur le Chili 168
 COLLABORATION: Chronologie historico-politique 170
 LABELLE, Y.: Le Chili entre la raison et la force 172
 BOILY, R.: La voie chilienne vers le socialisme 180
 VANDYCKE, R.: Une stratégie et un modèle chiliens de développement 186
 DE IPOLA, E. et LAUZON, A.: Le gouvernement populaire et le système politique chilien 191

"DOSSIER/BILL 28"

EDITORIAL 291
 PARISIEN, R.: Les antécédents du bill 28 293
 BOILY, R.: L'impossible accord 296
 ROCHER, G.: Le Rapport Parent et la restructuration scolaire 303

HARVEY, V.: De l'école confessionnelle à l'école neutre ouverte 305
 PELLETIER-BAILLARGEON, H.: Derrière le paravent de la confessionnalité scolaire 308

"DOSSIER/LES CHARTRAND"

EDITORIAL 255
 PELLETIER-BAILLARGEON, H.:
 Propos de Simonne et Michel Chartrand 260
 O'NEIL, L.: Fascinant et encombrant 285
 VALLERAND, R. et C.: Un autre visage de l'engagement chrétien 286
 VADEBONCOEUR, P.:
 Eloge de Michel Chartrand 288

"DOSSIER/LES CONSOMMATEURS"

EDITORIAL: Le bill 45 203
 SAINT-LAURENT, C.:
 Temps et consommation 206
 MEYNAUD, J.:
 Une révolte des consommateurs? 212
 CARON, N. et BUREAU, R.:
 L'endettement au Québec 216
 CHEVRETTE, F.:
 Problèmes de juridiction 220
 JACOBY, D.:
 Jusqu'où protéger le consommateur? 222
 POPOVICI, A.:
 Les contrats d'adhésion 231
 BOHEMIER, A.:
 La lettre de change, le chèque 232
 LEPINE, N.: La loi fédérale anti-trust 234
 HELEINE, F.: Les tribunaux d'équité 235
 DELAGE, N.: L'association des consommateurs du Canada 239
 MEYNAUD, H.:
 Les coopératives de consommation 241
 GRENIER, G.: La fédération des consommatrices du Québec 244
 CARON, N.: Les ACEF du Québec 245
 SAINT-DENIS, G.: L'I.P.I.C. 247
 MARX, H.: L'Assistance judiciaire 248

"DOSSIER/POUVOIR MUNICIPAL A MONTREAL"

CARLOS, S.: De quelle société et de quelle démocratie parlons-nous? 48

DROIT

BELLEMARE, J.: Si vous étiez juré... partial ou impartial? 87
 LATOUCHE, D.: Pourquoi le processus judiciaire ne fonctionne plus 84
 SCOTT, Frank R.: Un test de vérité pour notre système judiciaire 86

EDUCATION

CARLOS, S.: Les périls de l'éducation 131
 COLLABORATION:
 Tête bien faite ou tête bien pleine 111
 GAY, R.: Le commissaire-enquêteur les professeurs et l'éducation 4
 PELOQUIN, C.:
 L'enjeu de la lutte des enseignants 104

LANGUE FRANCAISE

GAY, R.: Le Livre Noir, un cri d'alarme ... 103

POISSON, J.: Le Livre Noir et le Rapport Parent 108
 TESSIER, J.: Quand le français ne sert plus à grand-chose 89
 — Une expérience précaire de bilinguisme 18

LITTERATURE

BEAULIEU, V.-Lévy: — Gaston Miron 13
 — Sur quelques livres québécois importants publiés en 1970 45
 GAY, R.: Kamouraska: une histoire d'amour et de mort 94

POLITIQUE

BEAULIEU, V.-L.: Quelques problèmes de politique culturelle 193
 BOILY, R.: La prochaine élection fédérale et le P.Q. 315
 GRAND-MAISON, J.: Les alternatives actuelles de notre développement 146
 GRANT, GEORGE P.: Trudeau et l'éclatement du Canada 137
 LEON, G.: Les Amériques latines: terres de feu 350
 MORIN, J.-Y.: Le N.P.D.-Québec 114
 REDACTION (LA): Les Syndicats et le P.Q. 327
 SAINT-LAURENT, C.: Le bill 65 336
 TESSIER, J.: Le Canada anglais et le droit du Québec à l'autodétermination 140

REVUE MAINTENANT

COLLABORATION: — Henri Bradet 7
 (Bradet, H.: Les résultats d'un affrontement) 32
 HARVEY, V.: Un nouveau comité de rédaction 67

SIGNES DU MOIS

BOILY, R.: — Le congrès du P.Q.: tensions et unité 99
 — L'élection de Chambly 72
 — Rassurez-vous, la réforme électorale va bien! 164

BOURDON, M.: Duplessis au moins savait 73
 CARLOS, S.: — Le retour de la "grande-peur québécoisée" 71
 — Quand on apprend que toute police est par définition secrète 136

DEBIEN, L.: Où en sont les négociations dans le secteur public 331
 GOSSELIN, Y.: L'agonie du Quartier Latin 35
 GUAY, J.: A quand une réforme de l'information au Québec 3
 HARVEY, V.: — Qui a perdu le sens de la mesure: Michel Chartrand ou le juge Ouimet 38
 — Un livre à lire: "La vigile du Québec" 166

LEFEBVRE, D.: Le Québec, dix ans après 330
 MORIN, J.-Y.: — Bourassa à Victoria 163
 — D'une formule à l'autre: c'est du pareil au même 70

O'NEIL, L.: Pour Québec-Press, une place au soleil 100
 PELLETIER-BAILLARGEON, H.:
 Le Devoir qui se fait 64
 ROWAN, R.: Des femmes déçues par un rapport peureux 6
 SAINT-LAURENT, C.: — Aristotote "rides again" 101
 — Brûlez les livres! 68
 — Grand-père, vous oubliez votre cheval 132
 — J'étais cékaaciste 258
 — Le lieutenant Calley et le massacre de mars 1968 134

VADEBONCOEUR, P.: — Eloge de Michel Chartrand 288
 — Je dois voir double 128
 — La déroute de l'espoir 96
 — Lettre à des pusillanimes 160

SOCIOLOGIE

CARLOS, S.: — Daniel Berrigan 149
 — Politique de main-d'oeuvre et formation professionnelle des adultes 341
 — Sonopresse ou la manipulation de l'opinion 311

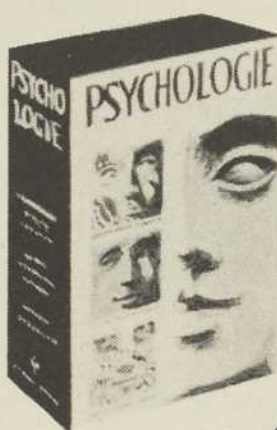
HARVEY, V.: L'avortement sur demande? 77
 HOUDE, P.: Hull, les sans culottes 346
 PELLETIER-BAILLARGEON, H.:
 L'avortement: ce que je crois 81
 TISSOT, G.: Flashs sur des évidences 16

THEOLOGIE ET EGLISE

DE RAVINEL, H.: Le vieillard dans l'Eglise: 40e priorité 121
 DUMONT, F.: — Ce que nous attendons du langage de l'Eglise 154
 — Pour dénouer la crise du langage religieux 74
 — Qui est donc le Christ? 21

GRAND-MAISON, J.: — Le dernier retranchement du cléricisme 133
 — Une crise à sa limite-critique? 333
 HARVEY, V.: — Christianisme et nouvelle culture:
 I 117
 II 157
 — Les chrétiens d'ici acculés à des choix déchirants 40

ROUSSEAU, L.: Deux nouveaux foyers de l'expérience religieuse 24
 XXX: Pour vous qui est Jésus-Christ? 61
 XXX: Une lectrice nous écrit 259



POUR VOS cadeaux de Noël et de nouvel an

En plus des coffrets de livres que vous connaissez déjà, Marabout vous propose cinq nouveaux titres récents, dont la présentation fort agréable fera honneur à votre bibliothèque... ou à celle de vos amis.

MIEUX ROULER, MIEUX VIVRE EN AUTOMOBILE. Les trois livres de H.M. Chollet, Le moteur (MS 125), La technique automobile (MS 138) et 200 000 km sans problème (MS 151)

PSYCHOLOGIE. Trois ouvrages essentiels : La mémoire (MS124), L'équilibre du corps et de la pensée (MS 134) et L'intelligence efficace (MS 137)

NOUS VOUS RAPPELONS BRIEVEMENT LES COFFRETS PLUS ANCIENS ENCORE DISPONIBLES :

Histoire universelle (12 volumes)
Histoire mondiale de l'art (6 volumes)
Histoire illustrée du cinéma (3 volumes)
Poésie française (3 volumes)
Cuisine française et cuisine du monde entier (2 volumes)
L'encyclopédie de la maîtresse de maison (2 volumes)

PANORAMA DES LITTÉRATURES. L'ouvrage monumental de Léon Thoorens (8 volumes)

LES SPORTS JAPONAIS DE COMBAT
Le judo (MS 25), l'aïkido et le kendo (MS 64) et le karaté (MS 118)

UN ART DE VIVRE POUR AUJOURD'HUI
Le Yoga (MS 79) et Le Zen (MU 182)

L'encyclopédie beauté - bien-être (2 volumes)
Principes d'économie contemporaine (4 volumes)
Découverte de la peinture (3 volumes)
Dictionnaire Marabout de la médecine (7 volumes)
Encyclopédie universelle (8 volumes)

gratuitement : sur simple demande à l'adresse ci-dessous, vous recevrez régulièrement le Magazine illustré en couleurs et le catalogue général.

Distributeur général pour les Amériques :
KASAN Ltée-226 Est, Christophe Colomb, QUEBEC P.Q.



marabout

EN VENTE PARTOUT A PRIX POPULAIRES

L'ENFANT, CE MIRACLE INÉFFICACE

O vie! L'humanité de Daniel, n'étant pas avariée encore, resplendissait de son primitif don et parlait en termes sereins de son ineffable origine, de son passé antérieur. Mais son humanité disait aussi autre chose, parlant du déclin inévitable qui transformerait cette pure goutte de vie, ce miracle inefficace.

C'est avec cette chose très haute que nous gardions contact; mais, ce contact, nous l'avions par la grâce de l'humble humanité, par la riante facilité du sentiment. En tant qu'émerveillés, nous nous approchions de l'humanité de ce petit bout d'homme, mais, en tant qu'humains, nous avions pouvoir de nous insinuer dans son mystère. Nous ne pouvions d'ailleurs être mieux ni plus doucement introduits dans ces prodiges que par la naïveté de l'amour.

Le moi de Daniel, sa relativité humaine, sa fragilité, ne faisaient que souligner d'un trait concret, d'un trait d'humanité précaire, le matin de l'esprit vivifiant qui l'habitait. Pour nous, tous les jours, c'était son moi qui nous occupait; c'était l'enfant; et l'enchantement était de voir dans cet enfant véritable, par des yeux de vrais parents, au milieu de nos jeux, à travers les riens qui composaient nos rapports, grâce aux procédés les plus usés et constamment les plus neufs, s'exprimer là un secret comme le dit d'une mélodie.

Son moi parfois atteint, momentanément transpercé par de très courts malheurs, avouait son humanité, donc annonçait ses servitudes, déclarait sa condition, qui était aussi notre condition; l'homme, rien que l'homme, affleurerait sous les traits de ce visage baignant encore dans les eaux de jouvence de la vie. Ce blessé était encore intact. L'enfant balançait encore entre le verbe et la destinée. Mais il avait touché l'écueil. Mais il était un homme. Nous regardions les premiers signes du lent progrès de cette chute, quasi imperceptibles, et qui par contraste rendaient plus émouvante l'évidence de l'invisible qui l'éclairait encore.

Pierre VADEBONCOEUR

(Un amour libre, récit paru chez HMH, pp. 92-94.)

